

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS  
CAMPUS DE GATINEAU

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR  
ANNE-SOPHIE SVETCHINE

**LA PERTINENCE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS  
LES PRATIQUES D'INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE EN  
HLM**

**La perspective des intervenantes participant au programme ID<sup>2</sup>EM**

MARS 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

**LA PERTINENCE DU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS  
LES PRATIQUES D'INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE EN  
HLM**

**La perspective des intervenantes participant au programme ID<sup>2</sup>EM**

PAR  
ANNE-SOPHIE SVETCHINE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU JURY CONSTITUÉ DE :

Denyse Côté, Ph. D., directrice de recherche, Université du Québec en  
Outaouais

Isabelle Marchand, Ph. D., présidente du jury, Université du Québec en  
Outaouais

Paul Morin, Ph. D., évaluateur externe, Université de Sherbrooke

## Sommaire

Face à la dégradation environnementale et à ses impacts sur les populations défavorisées, de nouvelles pratiques émergent associant le développement durable au champ du travail social. Dans ce courant, les Offices d'Habitation (OH) du Québec favorisent les pratiques durables au sein de leurs établissements. Le programme ID<sup>2</sup>EM (Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation) en est un exemple; il finance des projets favorisant la participation des locataires d'habitations à loyer modique (HLM) dans une perspective de développement durable.

Cette recherche vise à répondre à la question suivante : **quelle est la pertinence du concept de développement durable pour les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM ?** À partir de la perspective des intervenantes ayant participé au programme ID<sup>2</sup>EM, cette étude vise à 1) décrire les pratiques des intervenantes sociocommunautaires dans la réalisation d'initiatives de développement durable financées par le programme ID<sup>2</sup>EM, 2) explorer la cohérence des enjeux du développement durable avec le rôle et les responsabilités des intervenantes sociocommunautaires en HLM et 3) analyser les enjeux liés à l'innovation sociale en développement durable dans le contexte HLM.

Cette recherche est guidée par les apports théoriques des thèses sur l'innovation sociale. Les initiatives étudiées seront analysées quant à leur potentiel innovant tant pour le milieu HLM que pour le champ du travail social. Cette recherche a un devis qualitatif exploratoire. Sept entrevues semi-dirigées ont été effectuées avec des intervenantes sociocommunautaires des OH de Montréal, Québec, Sherbrooke et Rimouski.

Les données empiriques mettent en valeur les enjeux et les défis de l'appropriation du concept par les intervenantes et également la cohérence entre le développement durable, le cadre de pratique des intervenantes et les besoins du milieu.

## Table des matières

Liste des figures.....	VII
Remerciements .....	VIII
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I.....	7
Le développement durable dans les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM.....	7
Le développement durable .....	9
Le développement durable dans le champ le travail social.....	14
Les inégalités socio-environnementales.....	17
Les courants émergents .....	21
Les habitations à loyer modique (HLM).....	27
Intervention sociocommunautaire en HLM.....	29
Le développement durable en HLM .....	34
Le programme ID <sup>2</sup> EM.....	38
CHAPITRE II .....	44
Perspectives théoriques sur l'innovation.....	44
Le processus de l'innovation .....	48
Les acteurs de l'innovation .....	50
Les crises et l'innovation .....	53
Conditions favorables et obstacles à l'innovation .....	54
Question et objectifs de recherche .....	57
CHAPITRE III.....	60
Méthodologie .....	60
Méthode de collecte des données .....	61
Considérations éthiques .....	66
Limites de la recherche .....	68

CHAPITRE IV.....	70
La pertinence du concept de développement durable pour les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM .....	70
Cadre de pratique des intervenantes .....	72
Trois modèles d'intervention .....	73
Problématiques et besoins particuliers du milieu du vie en HLM .....	76
Enjeux économiques et sociaux.....	77
Enjeux environnementaux .....	78
Le programme ID <sup>2</sup> EM.....	81
Compréhension du concept de développement durable.....	83
Initiatives ID <sup>2</sup> EM .....	86
Émergence .....	87
Expérimentation.....	90
Appropriation.....	93
Pertinence des initiatives au regard des enjeux de développement durable .....	97
Pertinence sociale .....	98
Pertinence environnementale.....	101
Pertinence économique .....	102
Le développement durable et les pratiques d'intervention en HLM .....	104
Tension entre les trois sphères .....	107
Innovation et développement durable en contexte de pauvreté .....	111
La pauvreté en première ligne .....	111
« <i>Too poor to be green ?</i> » .....	112
CONCLUSION .....	117
Annexe A.....	131
Certificat d'approbation éthique.....	131
Annexe B.....	133
Lettre de présentation de la recherche .....	133

Annexe C .....	136
Formulaire de consentement .....	136
Annexe D .....	139
Grille d'entrevue .....	139

## Liste des figures

Figure 1. Le développement durable	12
Figure 2. Le développement social en logement social	31
Figure 3. Le processus d'innovation sociale	49
Figure 4. Le cadre de pratique des intervenantes	75
Figure 5. Nature des initiatives ID <sup>2</sup> EM	89
Figure 6. Le processus de l'innovation sociale	94
Figure 7. Pertinence sociale, environnementale et économique	97
Figure 8. Le développement durable dans le cadre de pratique des intervenantes	103

## Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier toutes les intervenantes sociocommunautaires qui ont accepté, avec enthousiasme, de participer à cette recherche et de partager leur expérience.

Je remercie également le Regroupement des Offices d'Habitation du Québec et notamment M. Jacques Laliberté, pour leur intérêt pour cette recherche et leur ouverture au partage d'informations sur le programme ID<sup>2</sup>EM.

Un grand merci à mes co-directeurs, les professeurs Dominic Foisy et Denyse Côté, pour leur disponibilité, leurs conseils, leur engagement pendant la réalisation de ce mémoire et, plus généralement, tout au long de mon parcours étudiant à l'Université du Québec en Outaouais. Je remercie également la professeure Nathalie St-Amour qui m'a soutenue et aiguillée dans mes démarches lors de mon entrée en maîtrise.

Enfin, je souhaite remercier ma famille, mes amis et mon conjoint Nandeesh pour leur soutien continu et leurs encouragements. Je remercie particulièrement ma belle-sœur Laure, pour sa précieuse relecture.



## **INTRODUCTION**

Les Journées internationales du travail social à l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2017 et 2018 se sont déroulées autour du thème *Travail social et développement durable* (IFSW & IASSW, 2018). Basées sur la coopération entre acteurs sociaux et la diffusion des connaissances sur le travail social, ces journées avaient pour objectif de *Promouvoir la durabilité environnementale et sociale*. Ce thème valorise l'interdépendance entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. La crise environnementale mondiale et son lot de catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, ouragans, etc.) nous rappelle que les populations ne sont pas impactées de manière égale et que les populations en situation de pauvreté en sont les premières victimes (Larrère, 2015). Les inégalités environnementales restent encore peu connues et se basent principalement sur deux facteurs : la qualité de l'environnement immédiat et la capacité à faire face aux situations de vulnérabilité (Walker & Mason, 2015). Ces injustices sont particulièrement visibles sur une échelle mondiale, les populations des pays du Sud, davantage dépendantes de la terre et de l'agriculture, le sont également du climat. Moins connues, ces inégalités sont également marquées dans les pays du Nord. Au Canada, les personnes vivant dans la pauvreté, les

personnes âgées, les personnes à la santé fragile ou les populations autochtones sont les premières victimes de la pollution, des phénomènes météorologiques extrêmes et de la perte de la biodiversité (Santé Canada, 2018 ; Séguin, 2008). Malgré ces constats, le travail social reste majoritairement détaché des enjeux de développement durable. Historiquement, les postures en travail social sont principalement anthropocentrées : l'être humain est au centre et l'environnement naturel est considéré comme une donnée de fond, immuable (Coates, 2003). Le travail social s'est principalement concentré sur les enjeux économiques et sociaux : lutte contre la pauvreté, accompagnement des personnes défavorisées, inégalités et exclusion sociale. Toutefois, de nouvelles postures émergent : *travail éco-social*, *travail social vert* ou encore *travail social écologique* (Dominelli, 2012), et des initiatives se multiplient : jardins communautaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, mobilisation contre des projets d'énergies fossiles (Favreau, 2017). Bien que celles-ci se développent, elles restent peu documentées, cette recherche propose alors d'apporter alors un meilleur éclairage sur ces pratiques novatrices qui allient les enjeux de développement durable et le travail social.

Cette recherche a été effectuée auprès d'intervenantes sociocommunautaires<sup>1</sup> en habitation à loyer modique (HLM). Ce contexte est particulièrement pertinent car l'intervention sociocommunautaire en HLM est intimement ancrée dans l'attention portée à la qualité du milieu de vie et donc, à l'environnement (Morin, LeBlanc, & Vachon, 2014). Par ailleurs, plusieurs Offices d'habitation (OH)<sup>2</sup> gérant des HLM se sont engagés à mettre en œuvre des actions en faveur du développement durable : gestion des matières résiduelles, verdissement, agriculture urbaine, etc. Depuis 2011, le programme d'*Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation* (ID<sup>2</sup>EM) permet le financement d'initiatives ponctuelles de développement durable favorisant l'implication des locataires HLM dans l'amélioration de leur milieu de vie (FLHLMQ & ROHQ, 2017a). À partir de la perspective d'intervenantes ayant participé à ce programme, ce mémoire s'intéresse à **la pertinence du concept de développement durable pour les pratiques d'intervention en HLM**. Plus précisément, il s'agit d'une recherche qualitative exploratoire visant à décrire les pratiques des intervenantes sociocommunautaires dans la réalisation

---

<sup>1</sup> L'intervention sociocommunautaire en HLM étant une pratique majoritairement féminine (Foisy, Morin, & Bourque, 2019), dans ce mémoire, le féminin désigne sans distinction les intervenants et intervenantes sociocommunautaires

<sup>2</sup> Dans ce mémoire, le terme Office d'habitation inclut les Offices municipaux d'habitation (OMH), l'acronyme OH désignera alors les OH et OMH sans distinction

d'initiatives de développement durable financées par le programme ID<sup>2</sup>EM ; explorer la cohérence des enjeux de développement durable avec le rôle et les responsabilités des intervenantes sociocommunautaires en HLM et analyser les enjeux liés à l'innovation sociale en développement durable dans le contexte HLM

Cette recherche est guidée par les apports théoriques des thèses sur l'innovation sociale. Les initiatives étudiées seront analysées quant à leur potentiel innovant tant pour le milieu HLM que pour le champ du travail social. Les apports théoriques de l'innovation permettront d'étudier ces pratiques en regard de son processus spécifique et de ses caractéristiques : contexte social, public visé, nature et implication des acteurs.

Ce mémoire est divisé en quatre chapitres qui dévoilent successivement l'objet d'étude, le cadre théorique, la méthodologie choisie et l'analyse des résultats. Le **premier chapitre** présentera le développement durable et retracera son histoire. Il sera ensuite mis en lien avec la pratique du travail social. Après un état des lieux de ces inégalités environnementales, les courants émergents qui allient enjeux de développement durable et les pratiques d'intervention dans le

champ du travail social seront exposées. Afin de comprendre ces pratiques et leurs spécificités, un portrait du contexte d'étude sera alors dressé : les habitations à loyer modique (HLM) et le programme ID<sup>2</sup>EM. Le **second chapitre** présentera le cadre théorique de l'étude et dévoilera la question et les objectifs de recherche. Le **troisième chapitre** exposera la méthodologie : le choix d'un devis qualitatif ainsi que les stratégies d'analyse choisies. Enfin, la **quatrième partie** présentera l'analyse des résultats des entrevues. À partir de la méthodologie choisie et à partir des apports théoriques des théories de l'innovation, le cadre de pratiques des intervenantes et leurs pratiques au sein du programme ID<sup>2</sup>EM sera présenté. Les enjeux liés à l'innovation sociale dans un contexte de pauvreté seront analysés. En conclusion, un retour sera fait sur l'ensemble de la démarche de recherche et les faits saillants seront relevés afin d'offrir une synthèse de la pertinence du concept de développement durable pour les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM.

## **CHAPITRE I**

### **Le développement durable dans les pratiques d'intervention sociocommunitaire en HLM**

Ce chapitre porte sur la problématisation de l'objet de recherche : le développement durable dans les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM. Le travail social a une longue histoire de défense et d'engagement pour les droits humains et pour la justice sociale. Cette tradition l'a placé dans une position unique à la fois en termes d'analyse et d'action, pour avoir un rôle significatif face aux enjeux du développement durable (Ménochet, 2009). Toutefois, force est de constater que le travail social est resté généralement majoritairement absent de ces débats. Il convient alors de se questionner sur les raisons de cette absence. Des pistes de réponse seront abordées dans ce chapitre. Des initiatives liant les enjeux socio-économiques aux enjeux environnementaux se sont malgré tout développées, notamment dans le contexte du logement social où la qualité du milieu de vie donc, de l'environnement, s'avère centrale. Afin de saisir cet objet de recherche ainsi que son contexte spécifique, ce chapitre propose trois grands thèmes à savoir, le développement durable, la pertinence du développement durable pour le travail social et les pratiques d'intervention en HLM. Il s'agira de saisir le contexte d'émergence des initiatives de



développement durables en travail social ainsi que les enjeux reliés à cette pratique, particulièrement dans le milieu du logement social.

### **Le développement durable**

Le terme de développement durable est aujourd’hui largement repris par les médias et inséré au sein de politiques. Toutefois, la compréhension du concept reste bien souvent floue et peu saisie dans sa globalité (Zaccaï, 2011a). Il est donc important de retracer son historique, de le situer au sein de son contexte d’émergence et de présenter sa définition initiale publiée en 1987 dans le rapport Brundtland. Celle-ci servira de base à notre réflexion sur son application et plus précisément, sur son application dans le champ du travail social.

Dans les années 1980, avant la généralisation du terme de développement durable, la durabilité était considérée comme antinomique au développement. Le terme de *développement* était en effet apparu dans les théories économiques suite à la Seconde Guerre mondiale. Il se définissait alors à travers le modèle des pays riches : celui d’un cheminement de la pauvreté vers une société de consommation (Brunel, 2018 ; Zaccaï, 2011a). Pour sa part, le terme de *durabilité*

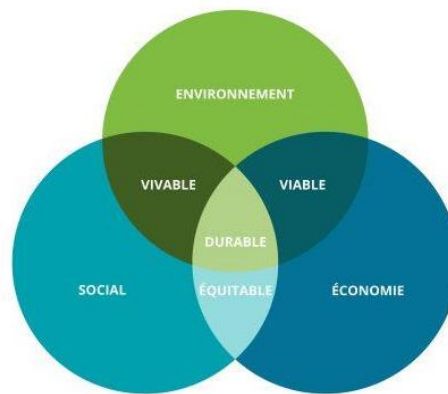
serait « la qualité d'un bien de nature à durer longtemps, qui présente une certaine stabilité, une certaine résistance » (Larousse, 2018). Depuis 1990, le concept de durabilité désigne la préservation de l'environnement, la pérennité des écosystèmes et des ressources naturelles (Brunel, 2018).

Au début des années 1970, le modèle économique mondial montre ses faiblesses : choc monétaire, choc pétrolier, inflation et montée du chômage. La crise et ses effets s'amplifient au cours des années 1980. Parallèlement, des mouvements collectifs de défense de l'environnement se déploient et opposent de vives critiques au développement occidental basé sur le consumérisme. C'est dans ce contexte de méfiance face à ce modèle de développement et de croissance qu'a lieu, en 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU (Brunel, 2018 ; Zaccai, 2011a). Le terme de développement durable est alors officialisé pour la première fois et publié dans le Rapport Brundtland « Notre avenir à tous ». Il s'agit d'un :

développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs de Québec, 2017)

Cette définition pose la possibilité d'une association positive du développement à la durabilité. Le développement devient durable par sa capacité à garantir les nécessités actuelles tout en préservant les ressources pour les générations futures. Elle valorise un développement des sociétés à la croisée des enjeux sociaux, économiques et environnementaux à la fois équitable, viable et vivable. « Le développement durable repose donc sur une trilogie où l'économie (produire plus en principe au service du plus grand nombre) s'allie au social (répartir mieux, lutter contre la pauvreté) dans le respect de l'environnement (préserver la nature) » (Brunel, 2018, p. 54). La figure 1 reprend les trois dimensions centrales du développement durable et illustre l'interdépendance de ses enjeux.

Figure 1. Le développement durable



Source. GDG environnement - tiré de : gdg.ca (GDG, 2019)

En associant la sphère sociale à la sphère l'économique, le développement durable se veut équitable ou « fait avec justice et impartialité » (Larousse, 2018). En associant la sphère économique à la sphère environnementale, le développement se veut viable ou veut présenter « les conditions nécessaires pour durer, se développer » (Larousse, 2018). En associant la sphère environnementale à la sphère sociétale, le développement se veut vivable ou permettre de « vivre commodément » (Larousse, 2018). C'est l'association de l'équitable, du vivable et du viable qui permet le développement durable. « Au sens le plus large, le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (Brunel, 2018, p. 47).

Dès la publication du rapport Brundtland, le terme de développement durable a eu une portée importante et de nombreuses entreprises et associations ont adopté ses principes. Tous les secteurs d'activités ont été concernés : l'agriculture, l'industrie, l'habitat, même l'organisation familiale (Bureau de normalisation du Québec, 2017). Au Québec, le concept a d'abord été officialisé en 1989 par un Forum sur le développement durable (Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs de Québec, 2017). Cet événement a marqué le début de l'élaboration d'un plan d'action sur le développement durable. En 2006, la Loi sur le développement durable est adoptée et a instauré un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique (Bureau de normalisation du Québec, 2017). Cette loi promeut un changement des pratiques et encourage les initiatives diverses. Le Québec inscrit trois objectifs prioritaires à l'adoption des principes de développement durable : maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie; assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité; viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et

prospère, écologique et socialement responsable (Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs de Québec, 2017)

Le concept de développement durable valorise des liens entre des enjeux qui étaient souvent jusque-là abordés en vase clos, les professionnels de divers horizons étant depuis lors encouragés à élargir leur vision et à prendre en considération des préoccupations sociales, environnementales et économiques. La prochaine partie présentera ce questionnement, les missions du travail social, un état des lieux des inégalités socio-environnementales et, enfin, les courants émergents qui allient le développement durable au travail social.

### **Le développement durable dans le champ le travail social**

Beaucoup de professionnelles du travail social ne reconnaissent pas le lien entre le travail social et le développement durable et appréhendent de nouvelles pressions sur leurs pratiques et sur les populations auprès desquelles elles interviennent qui pourraient en découler (Ménochet, 2009). Le constat des inégalités environnementales met pourtant en valeur la pertinence du développement durable : les populations les plus défavorisées et vulnérables

(populations cible du travail social) sont également celles qui sont les premières victimes de la dégradation environnementale : pollution, changements climatiques, perte de la biodiversité. Avant d'exposer ces enjeux, il convient cependant de définir le travail social, ses missions et ses valeurs.

Il existe plusieurs définitions du travail social, dans le cadre de cette recherche, la définition retenue est celle proposée par Molgat (2015) :

La profession (...) de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation critique et réflexive des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les individus et la société, à la fois auprès des personnes et des structures sociales. Les principes des droits humains et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession. (Molgat, 2015, p. 17)

Cette définition met l'accent sur les deux plans dans lesquels interviennent les travailleuses sociales (les personnes et les structures sociales) ainsi que sur les principes de son action (les droits humains et la justice sociale). Partant de ceci, les missions du travail social sont, par nature, en redéfinition permanente : selon l'époque, les problématiques sociales existantes et l'organisation des sociétés dans lesquelles il évolue. Se posent alors des questionnements sur les pratiques actuelles. La crise environnementale toujours plus visible et ses impacts sur les

populations humaines pourraient en effet être à l'origine d'un changement des pratiques dans ce champ.

En 2012, quatre priorités de pratique en travail social ont été déterminées : promouvoir les égalités sociales et économiques; promouvoir la dignité et la valeur des peuples; renforcer la reconnaissance de l'importance des relations humaines; et, enfin, travailler dans une perspective de développement durable (AIETS, ICSW, & IFSW, 2012). Ce dernier point met l'emphase sur la prise en considération des enjeux de développement durable en regard des valeurs communes :

En interrogeant les rapports qu'entretient le travail social avec la notion de développement durable, on peut reconnaître un socle commun de valeurs : une politique sociale basée sur la solidarité et la reconnaissance de l'autre et une volonté de lutter contre l'exclusion et la pauvreté. (Ménochet, 2009, p. 15)

D'ailleurs ces parallèles en termes de valeurs et d'éthique entre les luttes sociales et les luttes environnementales sont mis en valeur par de nombreux auteurs (Coates, 2003 ; Doucet, 1991 ; Kim Zapf, 2010 ; Maldonado-Gonzalez & Mathieu, 2007). Ils se basent sur l'interdépendance des vulnérabilités. De plus, la justice sociale rejoint la justice environnementale si les personnes socio-économiquement défavorisées sont les premières victimes de la dégradation



environnementale (Larrère, 2015). Dans la prochaine partie, nous présenterons un état des risques environnementaux ainsi que de leur inégale répartition au sein des populations.

### **Les inégalités socio-environnementales**

Les inégalités environnementales renvoient à l'impact différencié des nuisances environnementales sur la santé des populations (Crosemarie, 2015), plus particulièrement à :

une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publiques, milieux naturels ...), mais aussi en termes d'espaces vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraires aux droits ou au respect de la personne humaine (Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg, 2002)

Le terme est né aux États-Unis dans les années 80 d'après le constat que les usines polluantes et les décharges étaient majoritairement construites près des quartiers défavorisés où se concentrent des minorités. Les populations défavorisées étaient alors les premières victimes de la pollution de ces usines et subissaient, en première ligne, les risques liés à leur toxicité (Drique & Lejeune,

2017). Des mouvements citoyens de revendication se sont développés, appelés mouvements pour la justice environnementale. Ils ont permis une première mise en lumière de l'existence d'inégalités de la qualité de l'environnement selon le statut socio-économique. Dès lors, de nombreuses études ont commencé à s'intéresser aux inégalités environnementales dans des contextes géographiques variés et notamment au Royaume-Uni, en France et au Canada (A.-M. Séguin & Apparicio, 2013).

Toutefois, les inégalités environnementales restent encore peu connues et se basent principalement sur deux facteurs : la qualité de l'environnement immédiat et la capacité d'une population et des acteurs locaux à l'améliorer ; la capacité à faire face aux situations de vulnérabilité (phénomènes météorologiques extrêmes, adaptation aux changements climatiques) (Walker & Mason, 2015). Un exemple notable est celui de la pollution de l'air ; bien que celle-ci affecte tous les habitants d'une ville, ce sont généralement les citoyens les plus pauvres qui doivent habiter près des autoroutes ou des aéroports. Larrère (2017) insiste sur l'injustice de cette situation et ajoute que :

Si les zones les plus polluées ou les plus exposées aux risques sont habitées par les populations les plus défavorisées, ce n'est pas

seulement parce que le logement y est moins cher, c'est aussi parce que c'est dans les quartiers habités par des populations défavorisées que l'on implante des activités polluantes ou à risque. (Larrère, 2017)

En Amérique du Nord, les troubles de santé liés à l'environnement restent généralement sous-évalués et sont dus à des facteurs variés : la pollution de l'air, le bruit, les variations extrêmes de température, la radiation, l'exposition aux risques naturels et l'absorption de produits chimiques ou médicamenteux dont les perturbateurs endocriniens (Santé Canada, 2018). Ces facteurs environnementaux entraînent des troubles de santé, appelés pathologies environnementales : des maladies cardio-vasculaires, des affections pulmonaires, des cancers, des anomalies hormonales ou fœtales, etc. (Santé Canada, 2018). Pour mesurer l'ampleur de ces risques, on estime que de telles pathologies entraînent, aux États-Unis, des coûts aussi élevés que ceux des traitements du syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et de la maladie d'Alzheimer (Collège Français des Pathologistes, 2012). La pollution serait également responsable de 9 millions de morts par an à l'échelle internationale (Mandard, 2017).

Dans les prochaines décennies, les changements climatiques risquent d'accroître l'ampleur et les conséquences de ces facteurs. La température mondiale continue d'augmenter et, de par sa situation géographique, les températures au Canada augmentent en moyenne deux fois plus rapidement que celles répertoriées sur le reste de la planète (Gouvernement du Canada, 2015). « Les changements climatiques amplifient les inégalités sociales et de santé en exigeant des changements de la part des personnes qui n'ont pas les ressources pour y répondre » (Walker & Mason, 2015, p. 19, [traduction libre]). La qualité de l'air étant fortement dépendante du temps et de la température (Andero, Davies-Cole, & Strunk, 2014), les pathologies liées à la pollution de l'air pourraient devenir plus fréquentes. Les changements climatiques vont également augmenter le risque de phénomènes extrêmes tels que les tempêtes, les fortes précipitations, les sécheresses. Ces catastrophes naturelles peuvent faire des victimes directes (décès, blessures) et leurs conséquences peuvent s'étendre sur plus long terme (traumatismes, instabilité matérielle et financière, perte de logement, etc.). « Les phénomènes météorologiques peuvent avoir d'importantes répercussions psychosociales à court et long terme sur la santé et le bien-être des Canadiens ainsi que des effets sur la santé mentale » (Séguin, 2008, p. 512).

La dégradation environnementale peut dès lors être considérée comme problème social, soit « une situation considérée indésirable et néfaste (...) dont on connaît, sinon les causes, du moins les conséquences et envers lesquels il serait souhaitable de s'engager collectivement » (Ouellet, 1998, p. 41). Selon cette définition, les risques environnementaux constituent un problème social collectif qui requiert un engagement collectif.

Considérer les inégalités environnementales en tant que problème social interroge par conséquent le rôle du travail social face à ces enjeux. La prochaine partie retrace l'histoire des courants émergents associant le développement durable au champ du travail social.

### **Les courants émergents**

Historiquement, le travail social s'est principalement construit en réponse aux problématiques économiques et sociales : équité, lutte contre la pauvreté, accompagnement des personnes défavorisées, etc. (Coates, 2003). Aborder le travail social à la lumière du développement durable, c'est y ajouter les enjeux environnementaux.

Cet ajout n'est pas nouveau mais demeure, encore aujourd'hui, un courant minoritaire et marginal. Dès les années 1970, le paradigme « person-environment » (PIE) et l'approche écologique vont considérer que « le comportement d'une personne résulte de l'amalgame entre cette personne et son environnement » (Portillo, 2019, p. 47). L'environnement est construit à partir de différents niveaux qui vont exercer une certaine influence sur l'individu. Ces modèles vont largement être adoptés dans les pratiques de travail social. L'environnement naturel y est largement mis de côté au profit de l'environnement social, celui-ci étant considéré comme une ressource, c'est-à-dire dans son utilité potentielle pour l'individu (Dominelli, 2012). La considération de l'environnement physique et de l'environnement naturel en travail social sera explicitement encouragée à partir des années 1990 (IFSW & IASSW, 2018). Un courant anglo-saxon invite les professionnelles du social à prendre davantage en considération l'environnement physique et le milieu de vie lors de leurs évaluations de leurs interventions (Gutheil, 1992). Les professionnelles du social sont aussi invitées à repenser leur conception de l'environnement pour y ajouter la considération des écosystèmes naturels et leurs interactions avec les êtres humains (Berger & Kelly, 1993 ; Gutheil, 1992). Au Québec, ce courant est principalement présent en action communautaire dans les

Centres Locaux de Services Communautaires (CLSC). Une typologie des pratiques d'action communautaire environnementale a d'ailleurs fait état des six actions suivantes :

- 1) Les actions visant à créer, animer ou assister techniquement des groupes écologistes et environnementaux ;
- 2) Les actions d'information et de sensibilisation de la population en général ;
- 3) Les actions de formation et d'éducation auprès de publics cibles ;
- 4) Les actions reliées à la connaissance de problématiques telles que la collecte des données, l'analyse, l'étude de cas et la recherche ;
- 5) Les actions de concertation avec des organismes collatéraux en vue d'assurer des services directs;
- 6) Les actions de représentation des intérêts environnementaux auprès d'instances supérieures. (Doucet, 1991, p. 128)

Cette typologie est basée sur le partage de connaissances, la sensibilisation populaire, le partenariat et l'engagement.

Ces courants ne se sont pourtant pas développés au point de transformer les paradigmes et les pratiques du travail social : « bien que l'environnement ait pris une place significative, il n'a aucunement été considéré comme primordial pour la pratique des travailleurs sociaux » (Portillo, 2019, p. 49). Le travail social reste donc absent des débats sur l'environnement (Coates, 2003 ; Kim Zapf, 2010) :

Pour une profession qui se consacre depuis longtemps à la personne-dans-l'environnement, on pourrait s'attendre à ce que le travail social joue un rôle de chef de file dans les efforts interdisciplinaires visant à contrer les menaces environnementales, or la profession a généralement été silencieuse ou a manqué de pertinence (Kim Zapf, 2010, p. 30, [traduction libre]).

Plusieurs pistes expliquent cette absence de mobilisation autour de ces enjeux.

Les difficultés liées à l'interdisciplinarité sont ainsi mises en avant. Pour s'engager professionnellement en environnement, il est important de comprendre les mécanismes scientifiques et les éventuels aspects agricoles, économiques, technologiques et sanitaires au cœur de l'objet de leurs interventions. Il existe le risque, pour les travailleuses sociales, de ne pas saisir la problématique dans sa globalité et de ne pas percevoir des risques ou des enjeux potentiels à l'action menée :

La complexité du champ même de l'environnement constitue un défi permanent pour le travail interdisciplinaire (...) le monde de l'environnement est difficile d'accès, puisque cette nouvelle réalité recoupe de nombreuses disciplines, tant des sciences exactes que des sciences humaines. (Doucet, 1991, p. 230)

Le cadre organisationnel de la pratique sociale est également questionné. On questionne ainsi la possibilité d'intégration des préoccupations environnementales dans la structure formelle de l'organisation (Maldonado-Gonzalez & Mathieu, 2007). Des défis sont sous-jacents à ceci : la formation des



professionnelles aux enjeux environnementaux ; le financement d'initiatives ou de pratiques durables ; la gestion de problématiques d'urgence sociale, alimentaire ou de santé qui, tout autant nécessaires, ne favorisent pas les pratiques de sensibilisation et de prévention.

Ces dernières années semblent toutefois marquer un tournant dans la prise en considération du développement durable en travail social. Le *Travail social vert* appelé aussi *Travail éco-social* se développe, ces courants prônent la mobilisation et l'engagement des professionnelles du travail social en faveur de la promotion des justices sociale et environnementale (Dominelli, 2012). Aussi, ils dénoncent et refusent le fait que « la responsabilité de l'amélioration et/ou de la résolution de nombreux phénomènes [environnementaux et climatiques] ne retombe uniquement sur les sciences physiques » (Portillo, 2019, p. 47). En outre, le fait que les Journées internationales du travail social à l'ONU de 2017-2018 se soient déroulées autour du thème *Travail social et développement durable* (IFSW & IASSW, 2018) marquent également un tournant dans la discipline. « [Le travail social] prend ses distances avec l'anthropocentrisme qui dominait jusqu'ici, fondé sur un hiatus entre les humains et les ressources naturelles de la terre » (IFSW & IASSW, 2018, p. 2). Ce tournant est également reconnu au Québec par

l'émergence de nouveaux créneaux d'organisation communautaire en environnement (Favreau, 2017) : les jardins communautaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mobilisation contre des projets d'énergies fossiles.

Le concept de développement durable est donc pertinent pour le champ du travail social de par ses valeurs communes. Justice sociale et justice environnementale sont liées car les vulnérabilités des populations sont transversales : les populations socio-économiquement défavorisées sont plus vulnérables aux risques environnementaux. Le développement durable, qui associe les enjeux sociaux, économiques et environnementaux, prend alors tout son sens. Bien que minoritaires, des courants émergents ainsi que la multiplication d'initiatives sociales en développement durable pourraient être le signe d'un tournant environnemental en travail social. Le milieu HLM est pionnier dans la prise en considération de ces enjeux et de nombreuses initiatives se multiplient : jardins communautaires, sensibilisation au recyclage, lutte contre les îlots de chaleur, etc. Dans la prochaine section, le contexte HLM sera présenté de même que son intérêt pour la présente recherche.

## **Les habitations à loyer modique (HLM)**

Les habitations à loyer modique sont des milieux de vie pour les personnes ou les familles ayant un revenu modeste. Les enjeux relevés dans ces milieux de vie et le contexte de pauvreté ont favorisé l'émergence de pratiques d'intervention sociocommunitaires et la prise en considération des enjeux de développement durable. Cette partie présentera le contexte HLM québécois et le développement de l'intervention sociocommunitaire dans ces milieux de vie. Puis, l'engagement des Offices d'habitation (OH) en développement durable sera exposé notamment par la présentation du programme ID<sup>2</sup>EM finançant des initiatives de développement durable en HLM.

Le programme HLM au Québec date de la fin des années 1960. L'objectif était de favoriser l'accès à un logement aux personnes et aux familles ayant des revenus modestes. Les ménages y payent 25% de leur revenu en loyer. Les HLM sont du domaine public et dépendent de la Société d'Habitation du Québec (SHQ). Leur administration est déléguée aux municipalités et aux offices d'habitation (Morin, Aubry, Vaillancourt, & Société d'habitation du Québec, 2007). 62 000 logements HLM sont recensés au Québec, gérés par 553 OMH. Les

habitations sont réparties en trois catégories : pour les personnes seules et les familles; pour les aînés; adaptées pour les personnes avec un handicap (FLHLMQ, 2018). Depuis 1994, aucun nouveau HLM n'a été construit. De nouvelles formes de logement social se développent comme le Programme Accès Logis qui permet l'accès à des logements à prix modique dans le parc immobilier ordinaire. Néanmoins, les HLM demeurent une option centrale de l'habitation à prix modique et constituent encore le plus important parc d'habitat social du Québec (OMHM, 2018). On estime que 100 000 personnes habitent en HLM au Québec (Morin et al., 2014).

La dernière étude traçant un portrait du profil des locataires de HLM au Québec date de 2007 (Morin et al., 2007). Cette étude souligne l'augmentation des facteurs de vulnérabilité des locataires, la population des HLM étant perçue comme de plus en plus marginalisée, fragilisée et défavorisée.

Nous assistons à une montée des détresses. (...) L'évolution de la société québécoise a eu des répercussions sur le milieu : le vieillissement de la population, l'arrivée des nouveaux immigrants, les changements dans la composition des familles, l'ampleur des problèmes de santé mentale. (Morin et al., 2007, pp. 97-98)

L'augmentation des facteurs de vulnérabilité des locataires est aussi notée en 2014 « La fragilisation des locataires est un fait incontestable dans les OH depuis

plusieurs années et elle s'accroît » (Morin et al., 2014, p. 25). Face à ces défis, le mandat des OH a évolué afin d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs locataires.

### **Intervention sociocommunautaire en HLM**

À l'origine, le mandat des OH consistait principalement en la gestion immobilière des HLM, les OH ayant la responsabilité de veiller à la qualité des immeubles, au recouvrement des loyers et à la sécurité des locataires, leur expertise étant celle du bâti et non de l'humain (Morin et al., 2014). À partir de la fin des années 1980, l'accompagnement social des locataires se développe (Morin et al., 2007) et c'est en 2002 que la mission sociale des OH est officialisée par la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation (Loi 49) : « [Un OH] peut mettre en œuvre toute activité à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de sa clientèle. » (Projet de loi n°49, 2002, p. 5). Il s'agit alors de tout projet visant à renforcer la prise en charge du milieu par et pour les locataires et, plus généralement, de tout projet en milieu HLM visant à créer des milieux de vie communautaires et familiaux, adaptés aux besoins des personnes qui y évoluent. Cette nouvelle législation introduit également une reconnaissance formelle du

droit d'association des locataires ainsi que de l'obligation, pour les Offices, d'organiser un Comité consultatif de résidents (CCR) (Morin et al., 2007).

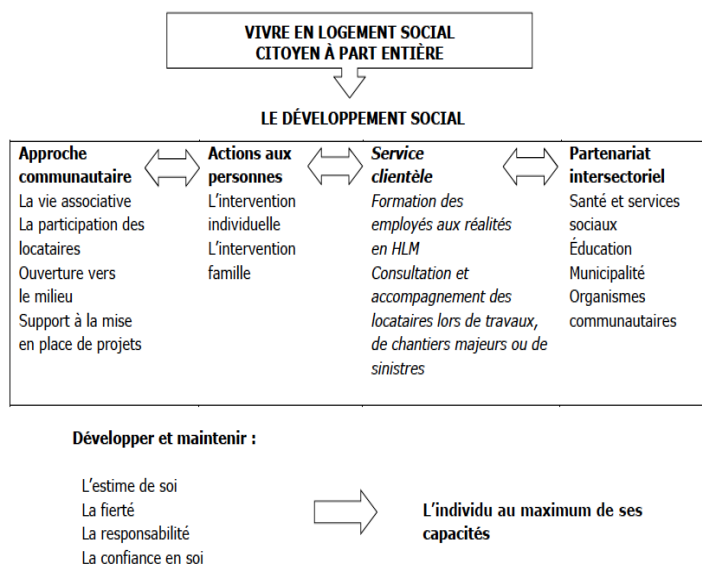
En 2004, après la reconnaissance de ce mandat social des OH, un modèle encadrant leur nouveau rôle a été produit par le Comité sur l'action communautaire et le développement social (CACDS).

(Ce) modèle a pour objectif de favoriser le développement social par l'entremise d'actions communautaires et sociales en vue d'assurer l'exercice de la pleine citoyenneté des résidents de HLM. Ce modèle vise plus précisément la prise en charge des locataires par rapport à leur milieu de vie ; à faire du HLM un endroit où il fait bon vivre; à faciliter l'intégration dans les milieux de vie HLM des personnes ayant des vulnérabilités sur le plan psychosocial, et permettre que le HLM soit un milieu de vie intégré dans sa communauté. (ROHQ, 2014, p. 3)

Ce modèle se base sur trois pôles d'intervention, l'approche communautaire, l'action aux personnes et le partenariat intersectoriel. **L'approche communautaire** regroupe les actions favorisant et soutenant la volonté des résidents d'une communauté à se mobiliser. **L'action aux personnes** vise le soutien personnalisé pour des individus ou des familles ayant des fragilités liées à la santé physique, mentale ou éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale. Enfin, **le partenariat intersectoriel** regroupe l'implication de l'ensemble du personnel d'un OH, de sa direction, de son Conseil

d'administration, des locataires et des partenaires externes afin de favoriser l'élaboration de stratégies visant le mieux-être des résidents (SHQ, 2013). À ce modèle, un quatrième pilier sera ajouté en 2014 par le ROHQ, à savoir **le service clientèle** (ROHQ, 2014). Ce nouveau pôle d'intervention se veut en étroite interdépendance avec les trois autres : « Il permet de rendre compte de comment le développement social et communautaire est intégré aux autres services de l'office d'habitation. » (ROHQ, 2014, p. 14). La figure 2 illustre ces quatre pôles d'intervention ainsi que leurs responsabilités principales :

Figure 2. Le développement social en logement social



Source. « *Le développement communautaire en HLM : pour un financement adéquat* » (ROHQ, 2014, p.1)

Ce modèle a guidé les Offices d'habitation dans la mise en place et le développement de services de développement social et communautaire.

Parallèlement, le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social a été élaboré en 2007, conjointement par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Société d'habitation du Québec (SHQ). Il identifie les bases des pratiques en matière d'accompagnement social en HLM (SHQ, 2007). L'accent est porté sur l'importance de l'action intersectorielle et sur la mise en place de partenariats avec le réseau de la santé et des services sociaux. Ce Cadre reconnaît une responsabilité partagée aux réseaux de l'habitation et de la santé et aux services sociaux pour assurer le bien-être des locataires. Il reconnaît aussi la nécessité de soutenir collectivement les personnes vulnérables et de fournir une réponse aux besoins des personnes et des familles dans un milieu de vie sécuritaire et de qualité correspondant à leurs choix. Ce cadre met également en valeur le besoin de souplesse et de diversité des intervention (SHQ, 2007). Ce Cadre de référence offre aussi une définition du soutien social et communautaire tout en y abordant ses services et activités :

Le soutien communautaire s'inscrit à l'intérieur d'une démarche intersectorielle qui contribue à appuyer l'exercice de la citoyenneté des



individus, l'accès au logement et la prise en charge individuelle et collective de groupes de personnes qui ont des besoins ou des caractéristiques particulières. Le soutien communautaire peut également faire partie d'une démarche d'insertion sociale ou de réinsertion qui implique des acteurs provenant d'autres secteurs, notamment du travail ou de la formation professionnelle, etc. » (SHQ, 2007, p. 8)

L'accompagnement social et communautaire en logement social est reconnu comme une pratique riche qui favorise l'intégration, la stabilisation des locataires et la sécurité du milieu de vie (AECOM, 2013). Ces qualités sont notamment dues au travail de partenariat avec les ressources dans le milieu de vie. Ceci rejoint les constats dressés par le ROHQ à l'effet que le soutien communautaire est « un pilier important d'une approche favorisant le mieux-être de la clientèle » (ROHQ, 2014, p. 6). La reconnaissance de l'importance du soutien communautaire en HLM a en effet permis aux OH d'obtenir des subventions pour l'embauche d'intervenantes sociocommunautaires chargées d'initier, de coordonner et de mettre en œuvre des activités à visée sociale et communautaire. Les rôles et les pratiques des intervenantes, de même que leurs profils, sont variés et diversifiés (Foisy, Morin, & Bourque, 2019), toutes ne sont pas des employées directes de l'OH, certaines sont des employées d'organismes communautaires, de CISSS/CIUSSS ou d'un regroupement d'organismes. En outre, le profil, les responsabilités et le titre d'emploi de ces intervenantes varient selon les OH : « les

équipes de développement social et communautaire formées consistent en une variété de professionnels de différents horizons intervenant à plusieurs niveaux » (ROHQ, 2014, p. 32). Ces professionnelles ont toutefois en commun leur mandat général, le soutien communautaire en HLM.

La recherche d'amélioration de la qualité de vie en HLM s'appuie sur une vision à long terme et requiert un engagement global des OH dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Dans la lignée de la loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec en 2006, la SHQ, le ROHQ et plusieurs OH ont décidé de s'engager dans ce sens et d'adopter ses principes.

### **Le développement durable en HLM**

En 2009, la Société d'habitation du Québec (SHQ) s'est dotée d'un Plan d'action sur le développement durable 2009-2013 (SHQ, 2009). Les objectifs généraux de ce plan d'action sont de réduire l'impact environnemental des HLM et de soutenir l'innovation en matière de développement durable. Ce plan d'action sera prolongé jusqu'au 31 mars 2015 et s'organise autour de trois orientations. La première est d'« informer, sensibiliser, éduquer, innover » (SHQ,

2009, p. 14), il s'agit donc ici d'un partage d'information visant à favoriser la mobilisation des locataires sur les enjeux environnementaux. La seconde est de « produire et consommer de façon responsable » (SHQ, 2009, p. 14), l'accent est mis ici sur *l'action* par l'adoption et l'encouragement des pratiques écoresponsables. La dernière orientation consiste à « prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques » (SHQ, 2009, p. 14); l'interdépendance des enjeux du développement durable est ici valorisée, et une prise de distance avec une conception de responsabilité individuelle est à noter. Les enjeux de développement durable se retrouvent alors à la croisée des mandats de gestion sociale et de gestion immobilière des OH (Morin et al., 2014).

Les immeubles HLM ont été construits avant les années 1990. Du fait de leur conception, des matériaux de construction, de leur faible isolation thermique et de leur mode de chauffage, ils ont un rendement énergétique peu satisfaisant (Wallez, 2006). Dépendamment de leur emplacement, d'autres défis s'imposent tels que la proximité de grandes voies de circulation ou l'éloignement des commerces et des services. Le plan d'action sur le développement durable va alors permettre la mise en place de diverses initiatives telles que l'installation de toitures blanches dans des complexes HLM et le verdissement des espaces

communs pour lutter contre les îlots de chaleur (Morin et al., 2014). De nombreux gestionnaires soulignent pour autant que les budgets sont souvent trop restreints pour pouvoir rénover et notamment avec des matériaux durables qui sont plus dispendieux (Morin et al., 2014).

L'Office Municipal d'Habitation de Montréal (OMHM) est particulièrement actif en termes de développement durable. En 2010, l'OMHM a publié un *Guide de référence pour l'intégration des principes de développement durable dans la construction et la rénovation des bâtiments* (OMHM, 2019). Un comité de travail a été créé, avec un expert-conseil externe, visant à dresser un bilan des démarches en développement durable déjà mises en place et de dégager des lignes directrices pour l'avenir. Parallèlement, l'OMHM est engagé dans des actions pour la gestion des matières résiduelles, la performance énergétique et opérationnelle et la gestion de la forêt urbaine et de lutte contre l'agrile du frêne. L'OMHM se mobilise également autour de projets citoyens, ils organisent des brigades de propreté et de verdissement et mettent en place des projets d'agriculture urbaine (OMHM, 2018).

Le défi de l'amélioration de la qualité environnementale des logements sociaux se situe dans leur réhabilitation et la prise en considération de leur durabilité écologique, économique et sociale. « Occupé par des ménages populaires aux ressources limitées, l'enjeu environnemental d'économie d'énergie et de lutte contre l'effet de serre se double d'un enjeu de justice sociale et de qualité de vie pour l'ensemble du parc social » (Wallez, 2006, p. 36). Les enjeux rejoignent ici les constats précédemment présentés sur l'état d'inégalités socio-environnementales. Les HLM accueillent une population vulnérable aux pathologies environnementales, les facteurs de risque les plus reconnues étant : l'âge, l'état de santé et les conditions socio-économiques (Santé Canada, 2018). Cette vulnérabilité se révèle particulièrement marquante dans les cas de canicule ou de pic de pollution. Plus de la moitié des locataires HLM sont des aînés or, ceux-ci sont plus fortement touchés par les vagues caniculaires car ils ont une capacité de régulation thermique plus faible. Les personnes prenant des traitements pour l'anxiété ou la dépression sont aussi particulièrement vulnérables (Kälin, Oestreicher, & Pfuger, 2007). « Les offices affichent un intérêt pour le développement durable notamment à cause de la vulnérabilité de leurs locataires sur le plan environnemental » (Morin et al., 2014, p. 22).

Reconnaissant le développement durable comme une dimension importante de la gestion sociale et immobilière du parc social, la Société d'habitation du Québec (SHQ) apporte son soutien financier à la réalisation d'initiatives de développement durable en HLM à travers un programme appelé Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID<sup>2</sup>EM). Ce programme est exposé dans la prochaine partie à travers la présentation de ses objectifs, ses projets et son cadre de réalisation

### **Le programme ID<sup>2</sup>EM**

Au cours de l'année 2011, le programme ID<sup>2</sup>EM a été élaboré par le Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) et la Fédération des locataires d'habitation à loyer modique du Québec (FLHLMQ). La SHQ a accepté cette proposition par la suite et apporte annuellement son soutien financier à la réalisation de projets ponctuels (ROHQ, 2018). L'objectif d' ID<sup>2</sup>EM est de : « (...) soutenir financièrement la réalisation de projets locaux ponctuels favorisant l'implication des résidents et résidentes d'HLM dans l'amélioration de leur milieu de vie familial, communautaire et social et s'inscrivant dans une perspective de développement durable. » (FLHLMQ, ROHQ, 2017a, p. 3). Les objectifs spécifiques du programme sont de soutenir la prise en charge collective

des résidents en encourageant leur participation active à la vie associative tout en responsabilisant les organismes HLM et les résidents à leurs responsabilités à l'égard du développement durable. (FLHLMQ, ROHQ, 2017b). Les initiatives financées émanent des comités de résidents ou des associations de locataires ou encore des OH. L'accent est porté sur la participation active des locataires : « lorsqu'un projet est présenté par un office d'habitation, la volonté d'agir sur leur milieu par les résidents et résidentes de même que leur participation au projet devra demeurer une visée centrale » (FLHLMQ, ROHQ, 2017a, p. 6).

Chaque année, les appels à projets sont lancés en juillet par le ROHQ, un document d'information est envoyé à chaque OH. La date limite pour déposer une demande se situe habituellement fin septembre. Les intervenantes ont alors quelques mois pour travailler avec le milieu afin de proposer une ou plusieurs demandes de financement. Le ROHQ annonce les résultats au début de l'année suivante, les fonds sont versés en février ou mars. Les fonds peuvent être versés à l'OH dans quel cas l'intervenante sera le fiduciaire, les fonds peuvent aussi être versés directement à l'association de locataires qui en fait la demande. La date limite de réalisation des initiatives est fixée fin décembre, s'ensuit la remise des rapport finaux de la réalisation des initiatives.

Toutes les initiatives retenues pour financement doivent s'inscrire « dans une perspective de développement durable » (ROHQ, 2018). Le concept est exposé dans le document d'information du programme ID<sup>2</sup>EM qui reprend d'abord la définition du rapport Brundtland puis, en annexe, reconnaît les principes suivants : avoir une utilisation efficace, responsable et équitable des ressources humaines, naturelles et économiques; avoir une vision à long terme pour maintenir la qualité de vie pour les générations actuelles et futures; comprendre les répercussions de nos décisions sur l'environnement, la société et l'économique aux échelles locales et mondiales et adopter des approches innovantes en ce qui concerne la prise de décisions et les façons de faire (FLHLMQ, ROHQ, 2017).

La première édition du programme a eu lieu en 2011-2012 et a été reconduit chaque année avec l'exception de l'année 2014-2015. Entre 2011 et 2018, 254 projets ont été financés par le programme pour un budget total de 1,670,168 \$ à travers six éditions annuelles (Tableau 1).



Tableau 1. Nombre de projets financés et subvention accordée par année

	Nombres de projets financés	Subvention accordée
2011-2012	43	286,100 \$
2012-2013	44	299,618 \$
2013-2014	47	300,000 \$
2015-2016	41	282,800 \$
2016-2017	42	300,000 \$
2017-2018	37	251,650 \$
Total	254	1,670,168 \$

Source : informations tirées des documents annuels « Projets retenus » (ROHQ, 2012, 2013, 2014, 2016, 2017, 2018)

Le Tableau 1 indique le nombre de projets financés et de subventions accordées pour chaque édition annuelle. Une courbe dans le nombre de projets financés est constatée, l'édition 2013-2014 en représentant le pic, l'édition 2017-2018 étant celle qui a financé le moins de projets (37) et accordé la plus basse subvention (251,650\$). Les initiatives financées sont très variées, on y retrouve de nombreux jardins communautaires, des ruches, des projets de sensibilisation à de saines habitudes de vie ou encore la mise en place d'une monnaie alternative pour la sécurité alimentaire. Le programme souhaite financer des projets ayant des effets concrets sur l'amélioration de la qualité de vie des locataires (FLHLMQ, 2018).

Depuis 2018, le programme a été modifié et le développement durable n'est plus un critère conditionnant l'octroi de la subvention. ID<sup>2</sup>EM devient alors un programme de subvention de projets favorisant la participation des locataires.

La recherche d'une amélioration de la qualité de vie en HLM s'appuie sur une vision à long terme et requiert un engagement des OH et des intervenantes dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Des OH et intervenantes s'engagent alors dans des projets de développement durable, certaines initiatives étant financées grâce au programme ID<sup>2</sup>EM. Ces initiatives et, plus largement, cet engagement des OH en faveur du développement durable, font partie des courants émergents qui lient l'intervention sociale au développement durable. Pour autant, serions-nous devant des initiatives polarisées et ponctuelles ou au contraire, serait-ce le signe d'une avancée majeure en matière de développement durable en travail social ? S'agit-il d'initiatives isolées ou d'innovation ayant une portée à plus grande échelle ?

Les apports théoriques des thèses sur l'innovation sociale permettront d'analyser notre objet de recherche en fonction de son potentiel transformateur.

Dans le prochain chapitre, les perspectives théoriques de l'innovation seront exposées, suivies de la question et des objectifs de recherche.

## **CHAPITRE II**

### **Perspectives théoriques sur l'innovation**

L'innovation a d'abord été étudiée dans la littérature scientifique en rapport avec l'innovation technologique et la croissance économique. Schumpeter, économiste autrichien du début du XX<sup>ème</sup> siècle, est le premier à avoir théorisé l'innovation. Pleinement ancrée dans le système capitaliste, il la conçoit comme moteur de l'évolution économique. Ses successeurs ont par la suite élargi les perspectives théoriques de l'innovation à d'autres domaines. En particulier, les anthropologues, historiens, économiques et sociologues ont théorisé l'innovation dans leurs domaines respectifs (Lévesque, Fontan, & Klein, 2014 ; Prades, 2015).

À la fin du XX<sup>ème</sup> siècle apparaît le concept d'*innovation sociale*. Taylor est reconnu comme le premier chercheur l'ayant utilisé. Il définit alors l'innovation sociale comme « de nouvelles façons de faire les choses (new ways of doing things) dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux » (Cloutier, 2003, p. 17). Elle est ici centrée sur son but d'amélioration d'une situation sociale. C'est à partir des travaux de Fontan (1998) que l'innovation est présentée à travers son processus; il ne définit plus alors l'innovation uniquement à travers son objectif et le caractère novateur des solutions apportées, mais également par sa

temporalité, ses étapes et son évolution. Depuis, les sciences sociales se sont approprié le concept, il a été repris par de nombreux auteurs et les recherches sur l'innovation sociale dans ce champ disciplinaire se sont multipliées. Malgré cet engouement, les définitions demeurent plurielles et ceci engendre des lacunes conceptuelles (Cloutier, 2003) : « No one seemed to know anymore exactly what the term was supposed to cover » (Potters, 1998). Depuis les années 2000 et jusqu'à aujourd'hui, de nombreuses définitions sont proposées :

Une innovation sociale se définit par son caractère novateur ou hors normes et par l'objectif général qu'elle poursuit soit celui de favoriser le mieux-être des individus et des collectivités. Elle se caractérise tout autant par un processus de mise en œuvre impliquant une coopération entre une diversité d'acteurs que par les résultats obtenus, immatériels ou tangibles (Cloutier, 2003, p. 3)

[Une innovation sociale est] une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles (Besançon & Guyon, 2013, p.33)

Le Regroupement québécois en innovation sociale (RQIS) propose aussi sa propre définition inspirée des travaux de Camille Bouchard :

Le concept d'innovation sociale renvoie à toute approche, pratique, intervention ou encore tout produit ou service novateur ayant trouvé preneur au niveau des institutions, des organisations ou des communautés et dont la mise en œuvre résout un problème, répond à un besoin ou à une aspiration (Rollin & Vincent, 2007, p. 14)

Ces diverses définitions soulignent cette polysémie de l'innovation sociale : « Le concept d'innovation sociale n'est pas stabilisé et fait l'objet d'usages pluriels du fait de la diversité des acteurs qui sont impliqués et qui le mobilisent à des fins multiples » (Richez-Battesti & Petrella, 2016, p. 365). Toutefois, à partir de ces définitions, les caractéristiques centrales de l'innovation sociale se révèlent, à savoir : l'innovation sociale émerge dans un **territoire défini** dans lequel des **acteurs se mobilisent** afin de **répondre à un besoin ou améliorer le bien-être** d'une population. Définie par son **caractère novateur**, elle peut être **matérielle ou immatérielle** (Rollin & Vincent, 2007). La notion d'appropriation peut aussi s'y rattacher : une nouveauté ou une nouvelle façon devient une innovation, lorsqu'elle « trouve preneur ». Ceci ajoute à l'innovation sociale une certaine temporalité, l'idée d'un **processus** : la nouveauté émerge, est expérimentée et puis se diffuse. « L'innovation suppose en quelque sorte une certaine forme de « déviance » par rapport aux normes établies. Ainsi, ces marges créatrices, porteuses de nouvelles façons de faire détiennent un fort potentiel transformation (Klein, Camus, Jetté & Roy, 2016, p.10).

C'est donc à partir de ces caractéristiques communes que nous allons construire les apports théoriques de la présente recherche. Afin de valoriser leur

potentiel théorique et analytique, nous allons nous intéresser particulièrement au processus de l'innovation, à ses acteurs et aux facteurs facilitant ou entravant la réussite des initiatives dans le champ du travail social.

### **Le processus de l'innovation**

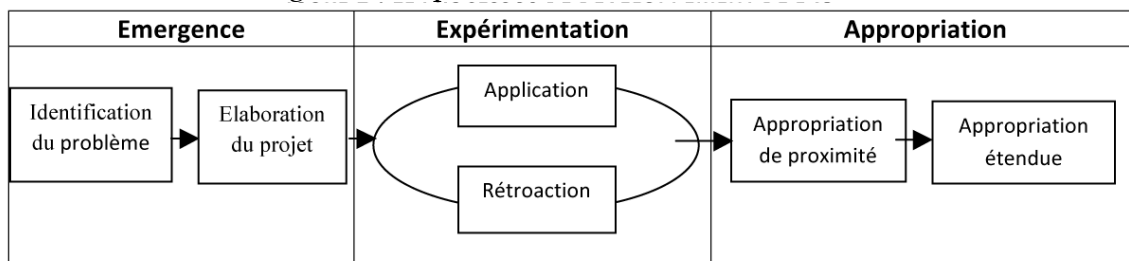
L'évolution dans une temporalité définie est au centre du concept de l'innovation, celle-ci ne se limitant pas à une idée qui émerge ou une réalisation nouvelle. D'ailleurs, Schumpeter distingue *l'innovation* de *l'invention*. *L'innovation* réfère au processus de mise en œuvre, de diffusion et d'appropriation sociale de *l'invention*, l'objet de la nouveauté. « Il n'est pas suffisant de produire un savon satisfaisant, » écrit-il, « il faut encore entraîner le peuple à se laver » (tiré de Klein & Laville, 2014, p.17). Cette métaphore est « issue d'une vision élitiste de la démocratie dans laquelle le peuple doit être guidé » (Klein & Laville, 2014, p. 10) et évoque le défi de la construction sociale de l'usage de l'invention au cœur de l'innovation (Fontan, Klein, & Tremblay, 2004). Un processus social se retrouve donc au cœur de toute innovation et celle-ci doit répondre à un besoin réel ou créé. Elle se base sur la nature de l'être humain dont les besoins ne sont jamais satisfaits et évoluent dans le temps (Harrisson, 2012).



Une initiative ou un courant novateur devient une innovation lorsqu'il est « réussi en phase d'expérimentation puis reproduit ailleurs pour enfin être reconnu, diffusé et doté de moyens permettant sa consolidation comme pratique (Bourque, Fréchette, & Proulx, 2010, p. 55).

L'innovation sociale suit un processus en trois étapes similaire à celui de l'innovation technologique : il s'agit de l'émergence, de l'expérimentation et de l'appropriation (Figure 3).

Figure 3. Le processus d'innovation sociale



Source. RQIS, tiré de [www.rqis.org](http://www.rqis.org) (2017)

Nous voyons à la Figure 3, que le processus de l'innovation sociale débute par l'identification d'un problème à résoudre. Celle-ci mène à l'élaboration, puis à l'expérimentation d'un projet. À ce moment, les « acteurs se regroupent et rejettent les voies institutionnelles déjà tracées – ou encore s'en inspirent – pour trouver une solution à un problème, pour répondre à un besoin ou pour réaliser une aspiration » (Rollin & Vincent, 2007, p. 19). L'étape de l'expérimentation

correspond à la mise en application du projet; elle implique une phase de rétroaction pour modifier au besoin l'application du projet. Suit alors l'étape de l'appropriation, qui permet et conditionne l'innovation : « [Celle-ci s'avère] le résultat de la diffusion et de l'appropriation de l'invention par un ensemble d'acteurs, ce qui se produit par des processus sociaux » (Klein & Laville, 2014, p. 10). Une initiative devient donc une innovation à partir de l'étape d'appropriation.

### **Les acteurs de l'innovation**

Les processus de l'innovation technologique et de l'innovation sociale s'avèrent symétriques. La dernière se distingue par contre de la première par son but et par ses acteurs.

Au sein de l'innovation technologique, l'acteur principal est l'entrepreneur. Schumpeter définit cet entrepreneur comme le porteur de l'innovation, comme l'agent mobilisateur qui va la diffuser (Boutillier & Tiran, 2016 ; Klein & Laville, 2014). Cet entrepreneur pionnier est attiré par le jeu, le défi, et ceci encourage chez lui la prise de risque. Il va être le premier à expérimenter, à supprimer les obstacles pour les autres (Ülgen, 2013). En effet, si son invention

est appropriée et se diffuse, alors d'autres vont l'imiter. Il devient ainsi le moteur d'un cycle des affaires. Ceci implique que la société s'en remet à la compétence de ces experts-entrepreneurs :

Cette vision suppose que c'est toujours l'entrepreneur qui innove, que l'outil de l'innovation est toujours la technologie, et, enfin que la finalité recherchée est toujours la plus valeur. Cette conception de l'innovation est univoque et ne permet pas de saisir l'innovation sociale. (Prades, 2015, p. 9)

L'innovation sociale se distingue par son objectif explicite (le service à la communauté) et demeure associée à un processus participatif. L'innovation sociale se distingue par ailleurs aussi par sa dynamique ascendante. Elle résulte en effet d'actions territorialisées, principalement locales. C'est à partir de la connaissance des enjeux spécifiques d'un territoire que naît l'innovation sociale. Elle est portée par des acteurs ancrés dans ce territoire et concernés par l'enjeu ciblé. Une innovation sociale peut émaner d'un groupe de citoyen ou impliquer différents acteurs concernés (Defourny, 2004).

L'innovation sociale émane d'un collectif issu de la société civile (et non d'un entrepreneur individuel), accroché à un territoire urbain comme rural (et non pas mondialisé) (...) qui met en jeu une propriété collective nourrie par des règles de délibération (...) et dont le financement est marchand mais pas dicté par la lucrativité (Prades, 2015, p. 106)

On peut identifier quatre types d'acteurs dans le processus d'innovation sociale. Les **porteurs** qui seront à l'origine du projet et en garderont une certaine responsabilité tout au long du processus : « les porteurs de l'innovation sociale sont en quelque sorte des locomotives qui tirent un train [...] seuls ou en groupe, ils jouent le rôle de créateurs, de promoteurs et de propulseurs » (Rollin & Vincent, 2007, p. 16). Viennent ensuite les **bailleurs de fonds** qui vont permettre le financement du projet. Puis les **partenaires de soutien** qui vont apporter une expertise propre, leur rôle est de soutenir le projet novateur. Les partenaires de soutien peuvent être un ministère, une ville/municipalités, MRC, des organismes communautaires, des syndicats, des chercheurs universitaires, etc. Le dernier type d'acteurs seront les **preneurs**, c'est-à-dire le public ciblé par la nouveauté :

contrairement à ce que le terme peut laisser entendre, les preneurs ne se contentent pas de s'approprier le nouveau service ou la nouvelle façon de faire créée pour eux. Ils jouent plutôt un rôle dynamique qui les amène à participer activement au processus innovateur en cours. (Rollin & Vincent, 2007, p. 18)

## Les crises et l'innovation

Selon la théorie de Schumpeter, les innovations provoquent et rythment les mouvements cycliques de l'économie. Les innovations remplacent en effet les produits ou systèmes qui deviennent obsolètes : c'est ce qu'il nomme la *destruction créatrice* : l'innovation crée et détruit (Harrisson, 2012). Les périodes de dépression sont propices aux innovations car les acquis sont remis en question et de nouvelles idées sont encouragées : « en période de crise, les régulations macrosociales (marché, État, convention collective) sont ébranlées de sorte que l'espace pour les innovations et les expérimentations s'élargit » (Lévesque et al., 2014, p. 151). Les crises peuvent en effet engendrer un renouveau et favoriser l'essor d'idées novatrices. Sans sous-estimer les impacts négatifs d'une crise, celle-ci peut être considérée comme une occasion de transformer une structure ou des pratiques. La temporalité de l'innovation devient alors particulièrement importante pour son acceptation sociale : c'est parce qu'une société prend conscience d'un problème ou d'un besoin que les propositions pour améliorer la situation se développent et se diffusent.

La réflexion sur l'innovation sociale s'inscrit dans un contexte de crise. Elle se doit d'être attentive à ce qui émerge et de porter attention non seulement aux ruptures, mais également aux nouvelles avenues et aux nouvelles possibilités (Klein, Camus, Jetté, & Roy, 2016, p. 10).

Ainsi, la crise environnementale et la connaissance grandissante des inégalités socio-environnementales pourraient faciliter l'émergence de nouvelles pratiques.

### **Conditions favorables et obstacles à l'innovation**

Une initiative sociale renvoie à un projet, à une nouveauté au début du processus d'innovation. Une initiative devient innovation sociale lorsqu'elle « est réussie en phase d'expérimentation puis reproduite ailleurs pour enfin être reconnue, diffusée et dotée de moyens permettant sa consolidation comme pratique » (Bourque et al., 2010, p. 55). Certaines initiatives sociales se développent, sont appropriées par une communauté, et peuvent par la suite être adaptées et diffusées dans d'autres communautés locales. D'autres initiatives se butent à des obstacles et peuvent être amenées à disparaître. Il convient ainsi d'identifier les conditions favorisant l'innovation ainsi que ses obstacles (Tableau 2).

Tableau 2. Conditions et obstacles au processus d'innovation

Conditions favorables	Conditions défavorables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort engagement des initiateurs et des promoteurs</li> <li>• Implication des personnes directement concernées</li> <li>• Appui du milieu avec engagement diversifiés</li> <li>• Financement de départ relativement important</li> <li>• Détermination des promoteurs</li> <li>• Souplesse chez les bailleurs de fonds</li> <li>• Recherche scientifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résistance au changement</li> <li>• Manque de sensibilité sociale</li> <li>• Obtention de financement de consolidation</li> <li>• Rigidité des programmes de financement</li> </ul>

Source : Informations tirées de « *Les conditions et les obstacles au processus d'innovation* » (Bourque, Fréchette & Proulx, 2010)

Une initiative peut fonctionner dans un contexte et un temps circonscrits sans toutefois se diffuser avec succès dans un autre milieu. En outre, parmi les freins à l'innovation, notons la résistance au changement :

La résistance au changement a été identifiée comme l'un des freins les plus fréquents à l'innovation... Elle est souvent liée à la confrontation entre des acteurs porteurs de valeurs parfois éloignées les unes avec les autres (...) parfois aussi de la méconnaissance des projets, parfois de la crainte de la perte des acquis chez des intervenants, parfois du conservatisme des individus, de groupes dans la communauté ou de populations. (Bourque et al., 2010, p. 58)

Dans les conditions favorables, une initiative qui fait l'objet d'une recherche scientifique aurait une meilleure chance de succès (Bourque et al., 2010). En effet

la recherche nourrit l'innovation sociale « en permettant de mieux (la) documenter, particulièrement (ses) retombées; (...) la recherche peut s'avérer un outil indispensable pour soutenir la consolidation des innovations sociales, et même leur diffusion » (Bourque et al., 2010, p.42).

Les intervenantes sociocommunautaires en HLM sont reconnues comme des agentes d'innovation qui « occupent une position stratégique pour créer des systèmes d'opportunité, construire des communautés de locataires (...) et penser les contextes qui les interpellent davantage dans la recherche de solutions plus innovantes » (Morin et al., 2014, p. 101). Les initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM associent le développement durable aux pratiques d'intervention. Dans cette recherche, nous retrouvons l'innovation à la fois au niveau **micro**, c'est-à-dire au sein d'initiatives mises en place dans un milieu et un territoire définis et auprès d'un public cible, et au niveau **macro**, c'est-à-dire en tant que courant ou approche nouvelle.



### **Question et objectifs de recherche**

La problématisation de notre objet de recherche a permis de relever les enjeux liés au rôle du travail social en développement durable. Ce concept offre en effet une vision pluridisciplinaire d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Il met en valeur l'interdépendance de ces enjeux, en particulier les inégalités environnementales, les risques sanitaires et sociaux dus à la dégradation environnementale qui touchent les populations de façon inégale. Ces risques sont aggravés par la crise environnementale et le réchauffement climatique, qui rend ces inégalités plus profondes et plus visibles.

Des projets novateurs émergent pour minimiser de tels risques ou pallier leurs conséquences. Ceux-ci pourraient être le signe d'un changement de paradigme et constituer une innovation sociale. La multiplication de telles initiatives est particulièrement visible dans le milieu HLM : les Offices d'habitation s'engagent notamment en développement durable, à travers un plan d'action et la mise en place du programme de financement ID<sup>2</sup>EM.

À partir de ces constats, notre recherche vise à répondre à la question suivante : **Selon la perspective des intervenantes sociocommunautaires ayant participé à des initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM, quelle est la pertinence du concept de développement durable pour leurs pratiques d'intervention en HLM ?**

Les objectifs de cette recherche sont les suivants :

- Décrire les pratiques des intervenantes sociocommunautaires dans la réalisation d'initiatives de développement durable financées par le programme ID<sup>2</sup>EM
- Explorer la cohérence des enjeux de développement durable avec le profil et le rôle des intervenantes sociocommunautaires en HLM
- Analyser les enjeux liés à l'innovation sociale en développement durable dans le contexte HLM

L'atteinte de ces objectifs de recherche requiert le recours à une méthodologie appropriée et pertinente qui sera présentée dans le chapitre suivant.

Certains termes présents dans la question et les objectifs de recherche peuvent avoir différentes significations selon leurs contextes d'utilisation, il convient alors de les définir dans le contexte particulier de cette recherche. Tout d'abord, le terme choisi de *pertinence* : est pertinent ce qui répond à des objectifs cohérents et qui cible des acteurs appropriés (Lauwerier, 2016). La pertinence du concept de développement durable dans cette recherche est alors estimée par sa capacité de réponse aux enjeux du milieu et sa cohérence avec le rôle et le cadre de pratiques des intervenantes sociocommunautaires. Le second terme à définir est celui d'intervenantes sociocommunautaires, car comme nous l'avons vu, ces professionnels peuvent avoir différents titres d'emploi selon l'OH dans lequel ils interviennent (Foisy et al., 2019). Dans ce mémoire, le terme d'intervenantes sociocommunautaires renvoie à toute personne qui effectue un travail salarié auprès de personnes vivant en HLM et dont le rôle consiste tout ou en partie à « mettre en œuvre toute activité à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de la clientèle. » (Loi 49, art. 57<sup>e</sup>). En outre, l'emploi du terme *intervenante* pourra être utilisé pour alléger le texte.

## **CHAPITRE III**

### **Méthodologie**

Le devis de cette recherche est qualitatif : « [la recherche qualitative] s'intéresse à la complexité d'un phénomène et à la façon dont les personnes perçoivent leur propre expérience à l'intérieur d'un contexte social donné » (Fortin & Gagnon, 2016, p. 190). Choisir un devis qualitatif permet de valoriser le propos des répondantes ainsi que leur expérience propre. En outre, puisque peu de recherches s'étant intéressées à ce champ de pratique, cette recherche est exploratoire car elle « vise à clarifier un problème qui a été plus ou moins défini » (Trudel, Simard, & Vonarx, 2007, p. 39). Celle-ci n'a pas pour objectif de produire des interprétations pouvant être généralisées, les résultats ne peuvent pas être définis comme postulats mais comme base à une éventuelle investigation de plus grande ampleur.

### **Méthode de collecte des données**

La collecte de données s'est étendue sur six mois (de janvier à juin 2019). Sept entrevues semi-dirigées avec des intervenantes sociocommunautaires ont été effectuées. Afin d'aborder les thèmes de notre recherche tout en laissant la possibilité à la personne interviewée de parler ouvertement de son expérience,

nous avons privilégié des entrevues semi-dirigées. « L'entrevue semi-dirigée est une méthode qualitative qui sert à recueillir des données auprès des participants quant à leurs sentiments, leurs pensées et leurs expériences sur des thèmes préalablement déterminés » (Fortin & Gagnon, 2016, p. 367).

Nous avons eu recours à un échantillon intentionnel non probabiliste, c'est-à-dire « un échantillon de cas typiques qui fournit des renseignements à partir de quelques cas jugés représentatifs de l'ensemble » (Deslauriers, 1991, p. 58). Les participantes sont toutes des intervenantes sociocommunautaires ayant participé sur au moins une édition du programme ID<sup>2</sup>EM entre 2011 et 2018. Le recrutement s'est fait par courriel. Nous avons envoyé une lettre de présentation de notre recherche (Annexe 2) à plusieurs OH au Québec : l'OH de Montréal, de Longueuil, de Rimouski, de Sherbrooke, de Québec et de l'Outaouais. Dans ce courriel, nous avons invité les intervenantes sociocommunautaires à nous contacter si elles étaient intéressées à participer. La région Outaouais nous a répondu qu'aucun des intervenantes en poste présentement n'avaient participé au programme ID<sup>2</sup>EM. Nous n'avons pas eu de réponse de l'OH de Longueuil malgré une relance. Deux intervenantes de l'OH de Québec, deux de l'OH de Sherbrooke, deux de l'OH de Montréal et un de l'OH de Rimouski nous ont

exprimé leur intérêt. Nous nous sommes déplacées pour les entrevues, sauf pour celle de Rimouski effectuée par visioconférence.

Malgré des critères de sélection larges : *être une intervenante sociocommunautaire et avoir participé au programme ID<sup>2</sup>EM sur au moins une édition entre 2011 à 2018*, la population visée est assez restreinte. Il existe en effet beaucoup de roulement de personnel dans les équipes d'intervention sociocommunautaire. En outre, certains OH, tel que OH de l'Outaouais, n'ont pas participé au programme et avouent le connaître peu.

Nous avons produit une grille d'entrevue composée en trois parties (Annexe 4). En premier lieu, nous invitons les répondantes à parler de leurs pratiques et des avantages et des obstacles liés à leur emploi. Ensuite, nous leur posons des questions sur leur expérience du programme ID<sup>2</sup>EM : les initiatives auxquelles elles ont participé, l'origine du projet, leur participation et l'application du concept de développement durable au sein de ces initiatives. Enfin, nous les invitons à se détacher de leur expérience ID<sup>2</sup>EM et à réfléchir sur la pertinence du concept de développement durable pour leurs pratiques d'intervention. Avant de clore l'entrevue, nous avons recueilli des éléments

socio-démographiques pour dresser leur portrait : âge, nombre d'années de pratique dans l'emploi actuel, nombre d'années de pratique dans le domaine social et communautaire, titre d'emploi, formation et diplôme.

Nous avons transcrit intégralement les entrevues. À l'aide du logiciel NVivo, nous les avons ensuite codifiées et classées par unités de sens : par thèmes, catégories et sous-catégories. Cette catégorisation nous a permis d'examiner attentivement la cohérence et pertinence de chaque unité de sens, de « résumer les unités de sens (...) et d'émettre un énoncé structuré en tenant compte des expériences des participants » (Fortin & Gagnon, 2016, p. 367). À partir de ceci, nous avons analysé chaque catégorie de sens afin de les comprendre et de les interpréter.

Notre analyse a suivi un processus interprétatif inductif : de l'empirie vers la théorie. « Mener une recherche inductive signifie observer et décrire des tendances et tenter d'établir des interprétations qui pourraient s'appliquer à des cas semblables » (Gaudet & Robert, 2018, p. 10). Afin de garantir la fiabilité et la validité de nos résultats, nous avons suivi ces cinq règles essentielles de la recherche qualitative : **l'exhaustivité**, toutes les informations recueillies ont été



traitées et classées, l'ensemble des entrevues a été codifié; **la représentativité**, l'interprétation des résultats a représenté avec transparence les données et leur analyse; **l'homogénéité**, les données recueillies ont formé des catégories cohérentes; **la pertinence**, les données recueillies correspondaient à nos objectifs de recherche; **l'univocité**, l'interprétation des résultats a clairement été énoncée (Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, & Turcotte, 2000). L'analyse du contenu a permis d'explorer l'objet de recherche, celle-ci des entrevues requiert « un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité » (Wanlin, 2007, p. 249). La perception et la description de l'expérience vécue par ces intervenantes été ciblée.

Dès le début de cette recherche, nous avons signé une entente avec le ROHQ nous donnant accès à la documentation liée aux initiatives financées par ID<sup>2</sup>EM depuis 2011. La SHQ a également été contactée par le ROHQ au sujet de cette entente et a partagé des informations non-confidentielles à ce sujet, tout en spécifiant que l'utilisation de ces informations devrait se faire uniquement dans le cadre de notre recherche. Il s'agit du document d'information générale, des formulaires de demande de subvention, d'une liste descriptive des projets

financés pour chaque édition, des redditions de comptes. Ces documents ont été analysés à partir des éléments suivants : année de publication, auteur, destinataire(s) ; les renseignements relevés portent sur la nature des initiatives financées ; l'identité des acteurs de l'initiative ainsi que leurs objectifs. Nous avons également fait une entrevue avec le responsable du programme ID<sup>2</sup>EM. Cette entrevue nous a permis d'avoir accès à des informations non écrites et non nécessairement connues par les intervenantes interrogées, à savoir l'origine et l'historique du programme ID<sup>2</sup>EM, les difficultés rencontrées lors de sa mise en application et les « feedbacks » qu'il a reçu de la part des équipes d'intervention, des gestionnaires et des locataires. La documentation et l'entrevue avec le responsable du programme ID<sup>2</sup>EM nous a permis d'obtenir une vision plus globale du programme et de son application.

### **Considérations éthiques**

Cette recherche a suivi les directives de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais (UQO, 2017). L'ensemble de nos documents : lettre de présentation, formulaire de consentement, schéma d'entrevue, a été présenté au Comité d'éthique de la

recherche de l'UQO et nous avons obtenu le Certificat d'approbation éthique (Annexe 1).

Notre collecte de données a été basée sur le consentement libre, éclairé et continu de nos participants. Notre projet de recherche a été expliqué au moyen d'une lettre de présentation, envoyée aux intervenantes sociocommunautaires, qui étaient alors libres de nous contacter ou non afin de participer à l'entrevue. Nos données ont été sauvegardées dans un ordinateur pour lequel seuls les chercheurs associés à cette étude ont accès : l'étudiante-chercheuse et la directrice de recherche.

Avant l'entrevue, nous avons lu le formulaire de consentement (Annexe 3) et expliqué le déroulement de l'entrevue, demandé s'il y avait des questions. Les intervenantes ont chacune exprimé avoir compris en quoi consistait leur participation à l'étude et signé le formulaire en deux exemplaires. Elles étaient libres de se retirer du projet en tout temps, sans préjudice. Les entrevues ont été organisées dans un lieu qui convenait à l'intervenante et où la confidentialité était assurée. Nous nous sommes assurés de l'anonymat de nos répondantes, leurs noms n'ont pas été et ne seront mentionnés dans aucun rapport.

### **Limites de la recherche**

Comme précédemment noté, la présente recherche est exploratoire et reflète l'expérience des intervenantes sociocommunautaires interrogées, elle n'a pas pour but de produire des postulats mais plutôt de se familiariser avec le sujet et peut aussi « déterminer les impasses et les blocages susceptibles d'entraver un projet de recherche à grande échelle » (Poupart et al., 1997, p. 88).

Une des limites de cette recherche porte sur la sensibilité du sujet pour les répondantes. Questionner les pratiques de développement durable peut engendrer une peur du jugement et apporter un biais aux réponses des intervenantes, soit par un embellissement de la réalité des pratiques soit par un recul dans des discours défensifs. Cette difficulté a été décelée dès les premières entrevues. Il a été important de rappeler alors le cadre non-normatif de l'entrevue et d'adopter une posture et une communication favorisant la mise de place d'une confiance entre interviewer et interviewé. Aussi, à chaque début d'entretien, une introduction a été faite sur l'objectif de cette recherche, l'emphase étant mise sur l'importance de comprendre la réalité de ces pratiques et les enjeux associés.

Enfin, il est important de souligner que notre expertise se situe dans le domaine du travail social et non dans le domaine de l'environnement ou de l'économie, enjeux centraux au développement durable. Nous ne prétendons pas faire un bilan des impacts des initiatives sur un plan social, environnemental ou économique mais bien d'explorer la pertinence du concept de développement durable dans les pratiques d'intervention en HLM.

## **CHAPITRE IV**

### **La pertinence du concept de développement durable pour les pratiques d'intervention sociocommunautaire en HLM**

Ce chapitre qui présente les données empiriques de la recherche est organisé en trois grandes parties : le contexte de l'étude, les pratiques d'intervention dans les initiatives de développement durable et enfin, les enjeux de ces pratiques novatrices.

D'abord, nous présenterons les répondantes, leur cadre de pratique et les publics auprès desquelles elles interviennent. Nous nous intéresserons ensuite à leur expérience au sein du programme ID<sup>2</sup>EM, leur compréhension du concept de développement durable et les défis qu'elles rencontrent pour sa mise en application dans le milieu de vie HLM. Nous analyserons la cohérence de ces pratiques au regard de leur cadre professionnel et des besoins des locataires. Nous exposerons les conditions favorisant ou faisant obstacle à l'utilisation du concept de développement durable dans les pratiques d'intervention sociocommunautaire ainsi que les enjeux spécifiques de l'innovation sociale en développement durable dans un contexte de pauvreté.

### Cadre de pratique des intervenantes

Le profil des participantes varie en matière de sexe, d'âge, de diplomation et d'années d'expérience. Sur un total de cinq femmes et deux hommes, une a moins de 25 ans, une a entre 25 et 35 ans, trois ont entre 35 et 50 ans, deux ont plus de 50 ans. Quatre de nos répondantes ont entre trois et six années de pratique dans leur emploi actuel et trois, plus de dix ans. Six de nos répondantes ont étudié en travail social, un en gérontologie. Trois ont un diplôme collégial, trois un baccalauréat et une détient une maîtrise. Leurs titres d'emploi varient selon l'OH dans lequel ils travaillent. Deux intervenantes ont le titre de *technicienne en soutien communautaire*, deux de *travailleuse sociale en organisation communautaire*, une d'*agente de développement communautaire* et deux d'*intervenante de milieu et de proximité*. Toutes se reconnaissent dans l'appellation « intervenantes sociocommunautaires » car, quel que soient leur titre et leurs responsabilités, elles font toutes de l'intervention sociocommunautaire telle que définie par la Société d'habitation du Québec, « la mise en œuvre de toute activité à caractère social et communautaire favorisant le mieux-être de sa clientèle » (Loi 49, art. 57).



### Trois modèles d'intervention

Nos entrevues ont fait ressortir aussi une organisation diversifiée des tâches et responsabilités, selon les réalités du milieu, l'organisation de l'OH et la composition de l'équipe. Dans certaines équipes, l'intervention est divisée par territoire; dans d'autres équipes, les rôles de chacune sont divisés selon le type de pratique : certaines intervenantes sont alors responsables de l'intervention individuelle, d'autres de l'intervention communautaire. Les plus petites équipes, composées de deux ou trois intervenantes, se partagent plutôt les responsabilités de façon informelle et selon les besoins rencontrés. En outre, deux des intervenantes interrogées ne sont pas des employées directes de l'OH, leurs groupes communautaires étant mandatés par l'OH pour assurer l'intervention de milieu dans les salles communautaires des HLM qui accueillent des aînés.

Bien que l'organisation des équipes soit différente, toutes les intervenantes présentent leurs responsabilités selon trois grands modèles d'intervention : l'intervention communautaire, l'intervention individuelle et le partenariat.

**L'intervention communautaire** telle que décrite par les intervenantes apparaît fidèle à la définition proposée par le ROHQ (2014) à savoir « l'ensemble

des actions favorisant et soutenant la volonté des résidents d'une communauté à se prendre en charge » (ROHQ, 2014, p. 3).

J'suis responsable du volet communautaire donc ça touche tout ce qui a trait de près ou de loin à la participation des locataires dans leur milieu de vie par des projets ou par des associations. (R6)

J'suis travailleuse sociale en organisation communautaire. C'est vraiment le volet collectif. Je viens en soutien en comités et aux mobilisations des locataires dans leurs milieux de vie, donc je fais le soutien à l'animation des rencontres, le suivi des comités. (R4)

L'intervention communautaire comprend la vie associative, la participation des locataires et l'appui à la mise en place de projets. L'accompagnement des comités et des associations de locataires est identifié comme étant une responsabilité centrale. Les intervenantes encouragent le démarrage de l'association ou du comité, les accompagnent et les soutiennent une fois ces instances mises en fonction. Elles indiquent que le soutien qu'elles apportent vise à rendre les comités et les associations plus autonomes :

On accompagne les associations et les comités de locataires dans leur création, dans leur soutien et aussi dans leur mobilisation. On apporte une aide à leur rédaction de demande de financement, la reddition de comptes, on les aide dans leur structure puis dans leur organisation. (R3)

Le second modèle d'intervention identifié est celui de **l'intervention individuelle**. Cette responsabilité peut être confiée à une intervenante ou être

partagée dans l'équipe. Elle est définie par une des intervenantes comme étant « l'accompagnement individualisé dans des ressources ou des besoins d'aide » (R1). Il s'agit plus généralement d'offrir un support individualisé à une personne ou une famille afin de répondre à un besoin particulier. Certaines intervenantes utilisent l'intervention communautaire pour favoriser l'intervention individuelle.

Souvent les activités collectives de groupe sont des prétextes pour rejoindre les gens individuellement (...) après ça, ils vont nous rencontrer en individuel et on est là aussi pour répondre et les accompagner dans leurs démarches perso. (R5)

Dans notre échantillon, seulement deux intervenantes ont indiqué faire de l'intervention individuelle.

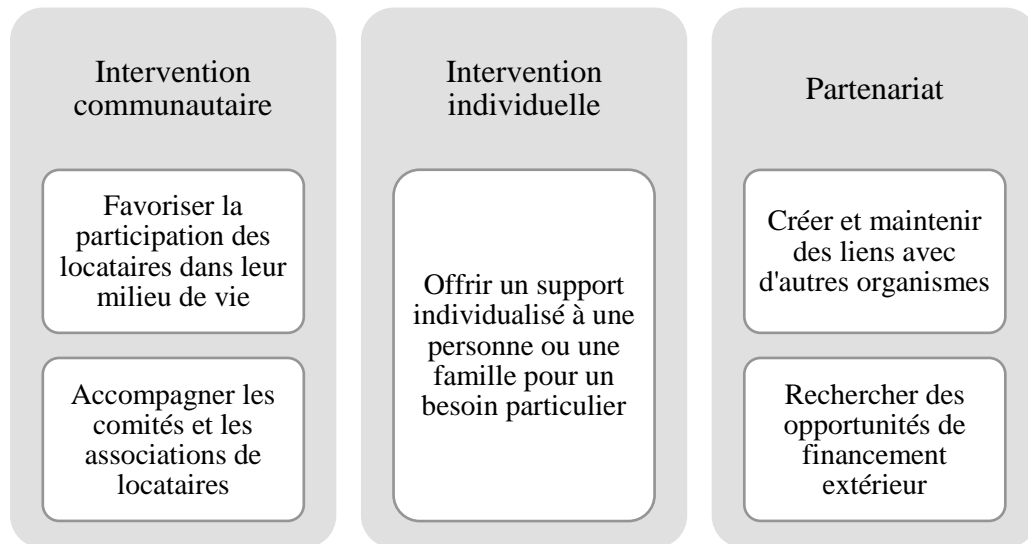
Six intervenantes sur sept ont nommé **le partenariat** à titre de responsabilité majeure; il s'agit ici de créer et maintenir des liens avec d'autres organismes et de rechercher des possibilités de financement extérieur.

Une autre partie importante de mon travail c'est d'essayer de bâtir des partenariats ou des projets avec des organismes communautaires externes (...) pour dynamiser les milieux de vie ou pour rapprocher les ressources des gens ou les gens des ressources. (R6)

On met les partenaires en lien avec les locataires au besoin. Puis on aide aussi à la recherche de financement dans les projets, dans les immeubles avec des partenaires. (R3)

Le cadre de pratique des intervenantes se construit donc ainsi :

Figure 4. Le cadre de pratique des intervenantes



Source : informations tirées des entrevues

Cette Figure illustrant les pratiques d'intervention sociocommunautaire des répondantes nous permettra ultérieurement de faire une comparaison avec les pratiques du programme ID<sup>2</sup>EM et de déterminer si celles-ci entrent dans ce cadre ou, à l'inverse, le redéfinissent.

### **Problématiques et besoins particuliers du milieu du vie en HLM**

La pluralité des besoins et problématiques des locataires en HLM a été soulignée par les répondantes.

Je taquine les gens qui travaillent au CLSC des fois en disant, moi j'ai tous vos programmes! 0-100 ans, santé mentale, déficience intellectuelle, tout ça, c'est dans mes responsabilités à moi. (R6)

On a plus de 1000 logements, une vingtaine de milieux de vie, c'est des besoins hyper variés. (R7)

### *Enjeux économiques et sociaux*

Les sept intervenantes interviewées identifient la pauvreté comme l'une des problématiques principales du public avec lequel elles travaillent. Ceci n'est pas surprenant puisque l'accès au HLM est fonction du revenu de l'individu ou de la famille. « Les ménages sont sélectionnés notamment en fonction de leurs conditions socioéconomiques » (Gouvernement du Québec, 2019). Les autres problématiques identifiées sont : les problématiques éducatives et familiales, l'isolement, la santé mentale, le vieillissement et les situations de conflit et d'intimidation. Les intervenantes sont amenées à intervenir auprès d'une population de tous âges, partant de jeunes enfants et de leurs familles jusqu'aux défis du vieillissement. Ces résultats font écho aux constats dressés par le ROHQ :

Les OH doivent composer avec différentes problématiques liées, notamment, au vieillissement de leurs résidents, ainsi que l'accueil d'une clientèle de plus en plus fragilisée ou marginalisée au niveau social, économique ou psychologique. (ROHQ, 2014, p. 1)

Le fait que les intervenantes travaillent avec des locataires aux besoins variés influence donc leurs pratiques, les transformant en intervenantes sociocommunautaires « généralistes » (R6) et non spécialisées sur un type de problématique en particulier.

Les milieux sont tous différents là, familles, personnes retraitées, c'est pas les mêmes types d'intervention, c'est pas les mêmes types de défis non plus. (R3)

La diversité, c'est un avantage mais ça peut aussi être un défi dans le sens que on ne sait jamais à quoi s'attendre donc il faut vraiment avoir une belle capacité d'adaptation quand on fait cet emploi-là. (R1)

### *Enjeux environnementaux*

Trois intervenantes nous ont indiqué que l'environnement n'est jamais discuté en tant qu'enjeu pouvant influencer le bien-vivre des locataires.

C'est sûr qu'on a un protocole au niveau des incendies mais au sujet d'autres problèmes environnementaux je ne crois pas ou je ne suis pas au courant de tout là. Puis je ne sais pas si quand ils construisent les nouveaux immeubles ils pensent nécessairement à ça. (R1)

Toutefois, le sujet est abordé dans certains OH : « J'pense qu'à l'Office, la qualité de l'environnement c'est vraiment une préoccupation qu'on a. (...) Nous comme organisation, ça fait partie de nos valeurs puis de nos pratiques » (R3).

La problématique environnementale la plus citée est celle des canicules ou des grosses chaleurs estivales. « T'sais, pendant les grandes chaleurs cet été, c'était horrible » (R1). Les intervenantes témoignent de difficultés lors de ces épisodes, les immeubles ne sont pas climatisés et certains locataires sont particulièrement vulnérables (aînés, personnes à santé fragile, personnes isolées, etc.). Certains OH favorisent des moyens d'adaptation : des salles communautaires climatisées, lettres et ateliers de sensibilisation sur les bonnes pratiques sanitaires. Certains répertorient tous les immeubles situés dans des îlots de chaleurs et climatisent les salles communautaires de ces immeubles en priorité.

La pollution est aussi une préoccupation citée à plusieurs reprises par les répondantes. Sans surprise, cette préoccupation est reconnue par les intervenantes des OH en région urbaine et non rurale. Là encore, la vulnérabilité des locataires est un défi. « La pollution, ça dépend toujours de la température puis... c'est sûr qu'on a beaucoup de gens vulnérables qui souffrent de ça, des gens avec des maladies pulmonaires » (R3).

Aussi, deux intervenantes, de deux régions différentes, indiquent que des immeubles HLM se trouvent en zone inondable. Un immeuble a notamment été inondé il y a deux ans, l'OH a depuis mis en place des protocoles d'évacuation appelés les « opérations chaloupe ».

Nos immeubles sont construits sur les places que les gens veulent pas, les terrains qu'ils veulent pas. Nous on en a un qui est en zone inondable. On est conscients de ça mais les actions qu'on peut faire par rapport à ça... c'est un peu limité. (R4)

Les défis liés à l'isolement géographique ont également été cités par deux intervenantes. Elles ont nommé le manque de proximité avec les services (organismes communautaires, aide aux devoirs, service de santé) et ont mentionné la présence de HLM au sein de zones de désert alimentaire. « L'épicerie est loin, puis la seule qu'est proche c'est un IGA, c'est cher » (R3). En outre, des intervenantes ont cité les dangers de mobilité dus aux pluies verglaçantes ou encore les difficultés d'accès aux bacs de recyclage, certains immeubles n'ayant pas de bacs de recyclage à proximité.

La conscience de la vulnérabilité des locataires HLM face aux risques environnementaux a permis un engagement des OH pour le développement durable et notamment par la mise en place du programme ID<sup>2</sup>EM et la mise en



place d'initiatives de développement durable. Dans la prochaine section, nous allons présenter le programme et les pratiques des intervenantes au sein de ces initiatives.

### **Le programme ID<sup>2</sup>EM**

Le programme ID<sup>2</sup>EM qui fait l'objet de cette étude soutient financièrement la réalisation d'initiatives ponctuelles d'action communautaire axés sur le développement durable qui s'adressent à toutes personnes vivant en HLM (FLHLMQ, ROHQ, 2017a). Son objectif est de :

Soutenir des initiatives locales favorisant l'implication des résidents et résidentes d'HLM dans l'amélioration de leur milieu de vie familial, communautaire et social **dans une perspective de développement durable**. (FLHLMQ, ROHQ, 2017a, p. 3)

Avant la mise en place de ce programme, le Programme de subvention d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM (PAICS) offrait des subventions principalement destinées aux associations de locataires. La fin du PAICS en 2011 a constitué une période d'insécurité et de questionnement pour les milieux HLM :

Quand le programme PAICS a pris fin, c'est sûr que pour les gens, c'était démobilisant là parce que ... ben mon Dieu qu'est-ce qu'on va faire là ! On a plus les moyens... donc quand [ID<sup>2</sup>EM] ça a paru, ça

nous a donné les moyens de revirer puis de voir comment on peut développer différemment parce que le projet a pris un autre sens. (R4)

Les *changements* que mentionnent cette répondante sont principalement dus au critère de *développement durable* qui a été ajouté. Désormais, l'initiative financée doit répondre à ce critère pour obtenir la subvention. Le programme ID<sup>2</sup>EM n'a pas été accueilli partout avec beaucoup d'enthousiasme car certaines initiatives préalablement financées par le programme PAICS ne pouvaient plus l'être.

On a commencé le programme ID<sup>2</sup>EM dès qu'il est arrivé. Parce qu'avant on recevait le PAICS pour l'animation dans le milieu de vie. Et quand le PAICS a arrêté, on a travaillé avec le ID<sup>2</sup>EM. (...) C'est sûr que pour nous, ça a modifié la demande en fait parce qu'avant, c'était quand même plus ouvert sur toutes sortes de projets. (R5)

Puis en 2018, après six éditions, le programme ID<sup>2</sup>EM a été modifié et le concept de développement durable a été ôté des critères de subvention. Face au retrait de ce concept, aucun regret ne s'est exprimé. « Le fait que ce soit plus large dans l'fond, ça devient un projet d'amélioration de la qualité de vie dans les milieux de vie avec la participation des gens, ça c'est génial » (R6). Les locataires et les intervenantes semblent en effet avoir bien accepté cette modification et, d'après le responsable du programme, la participation au programme a nettement augmenté. De nouveaux projets ont été déposés qui n'auraient pas pu obtenir un financement dans l'ancienne version. Les intervenantes et les

locataires ont notamment pu faire des demandes de matériel. Un comité de locataire a par exemple fait une demande pour des activités ludiques : une machine à bingo et un karaoké.

En tout cas [les locataires] l'ont vu comme une opportunité d'avoir du nouveau matériel, de nouvelles activités. C'est mobilisateur parce que le karaoké par exemple ça mobilise mais ils ont vraiment mis de côté tout le contexte de la saine alimentation, d'être écoresponsable. (R3)

Nous constatons dès lors que le concept de développement durable, au cœur du programme ID<sup>2</sup>EM, suscite des questionnements, en particulier sur sa pertinence. Mais quelle compréhension les locataires et les intervenantes ont-ils de ce concept?

### **Compréhension du concept de développement durable**

Deux intervenantes indiquent explicitement avoir une compréhension limitée du développement durable. « Ben moi, j'suis tellement stické sur les projets des jardins et des affaires de compost puis de... récupération d'eau... c'est pas clair dans ma tête. (...) J'suis pas clair sur ce que c'est » (R2). Aussi, deux intervenantes ont affirmé que le concept était clair pour elles mais les définitions qu'elles en donnent apparaissent vagues et peu comprises :

Ben pour moi, le développement durable c'est... c'est que ça va durer longtemps. Par exemple, moi je pense que je suis développement durable parce que je m'achète des vêtements qui vont durer dans le temps et je vais les donner après. (R7)

Faut accepter les temps de une année ou tu fais pas [de demande de subvention], de sortir un peu de ça puis de miser beaucoup sur le processus [de participation citoyenne] parce que ça, ça va avoir un développement durable. Dans développer le processus, si on vise ces réussites personnelles, les succès puis les victoires là-dedans là, ça pour moi c'est du développement durable. (R3)

Ces deux intervenantes définissent le développement durable principalement à partir du concept de la durabilité : un objet ou une pratique qui va durer ou se pérenniser. La définition globale du concept de développement durable ne semble pas intégrée.

Certaines intervenantes associent directement et exclusivement le développement durable à des enjeux environnementaux : « Nous en développement durable, on pensait à l'environnement. On allait tout le temps comme ça. On faisait tout le temps des demandes de jardins ou des trucs comme ça » (R1). Pour la majorité des intervenantes, le développement durable se limite alors à sa sphère environnementale et l'intersection des trois sphères (environnementale, sociale et économique) n'est pas intégrée.

Les deux intervenantes qui ont une meilleure compréhension du développement durable sont les employées d'OH impliquées dans plusieurs programmes ou plans d'action en développement durable. Celles-ci ont su définir globalement le concept et nommer ses trois sphères. « Le développement durable c'est vraiment le schéma, celui de société, écologie et économique. Puis ça renvoie aussi à l'éco-citoyenneté » (R6).

En outre, quatre des intervenantes témoignent d'un manque de compréhension du concept par les locataires. Ce constat pourrait provenir de leurs propres difficultés de compréhension : si elles ont des difficultés à définir le concept, elles ne pourront pas transmettre son intérêt ou ses enjeux aux locataires. Toutefois, même des intervenantes ayant une bonne compréhension du concept, nous ont témoigné de cette difficulté.

Les locataires ne comprenaient pas forcément le développement durable, qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que c'est ? (R1)

Pour les gens comme tel, si on parle de développement durable... ça fait pas de sens (R4).

Oui, y'a beaucoup d'idées, des mots qui sont beaux... ça fait génial mais c'est comment le concept de développement durable ? (...) pour que les gens aient un impact ou qu'il sache qu'ils ont un impact environnemental, il faut qu'ils soient éduqués là-dessus aussi. (R6)

Une intervenante nous dit que le Comité des résidents avait une bonne compréhension du développement durable, néanmoins dans ses propos, nous constatons que le Comité associait le développement durable avec des projets de jardins communautaires exclusivement. « Oui, le comité il était clair sur ce qu'est le développement durable mais ils ne voulaient pas faire de jardin alors on était bloqués » (R7).

Nous pouvons d'ores et déjà dresser deux constats centraux : le concept de développement durable est, dans la majorité des cas, mal compris par les intervenantes même si elles ont participé au programme ID<sup>2</sup>EM. Aussi, les intervenantes rapportent des difficultés de compréhension de la part des locataires.

### **Initiatives ID<sup>2</sup>EM**

Afin d'avoir une compréhension plus globale de ces défis, il est utile d'aborder les initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM et d'en explorer la pertinence à partir des trois sphères du développement durable. « Il faudrait atteindre les trois dimensions du développement durable, le social,

l'environnement et l'économie, et là ça devient un challenge », évoque une répondante (R6).

Dans les lignes qui suivent, nous allons analyser les initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM. Nous verrons quelles en sont les conditions d'émergence, la nature des initiatives et leur expérience de réalisation. Enfin, nous nous questionnerons sur l'appropriation des initiatives par les intervenantes et par les locataires.

### *Émergence*

Nous avons recensé deux possibilités d'émergence de ces initiatives. Certains projets naissent d'un besoin du milieu identifié par l'intervenante, d'autres proviennent directement d'une idée nommée par les locataires ou par une association de locataires.

Deux intervenantes indiquent que certaines de leurs demandes de subvention ont été rédigées sans la participation des locataires. « On était dans la vision qu'on parlait du besoin que l'on voyait et non du besoin que le locataire nous nommait » (R1). « Aucun locataire ne m'a dit qu'il voulait faire du compost. Fait que moi j'suis arrivé avec mon affaire déjà déposée » (R2). Ces intervenantes

insistent sur la difficulté de mobiliser les locataires autour d'une initiative imposée. « C'était une bonne idée mais ça n'a pas pris » (R1). Les intervenantes indiquent toutefois qu'une bonne connaissance du milieu peut pallier le manque d'implication des locataires dans l'émergence de l'initiative. Par exemple, une intervenante a mis sur pied des cuisines collectives dans un milieu dans lequel elle avait identifié ce besoin. Beaucoup de locataires ont participé à son activité.

Ce milieu-là, je le connaissais beaucoup plus. C'était dans les cuisines du quartier, des cuisines collectives. Le projet a fonctionné parce que je connaissais bien les personnes, parce que je savais, mais encore une fois celui-là, c'est moi qui l'a monté, c'est moi qui l'a réalisé. (R2)

Les intervenantes soulignent que, dans le contexte d'une initiative exclusivement portée par l'intervenante, le déroulement et le succès de l'activité sont conditionnés à sa présence. « On voit vraiment que le projet il était porté par l'intervenante et non par les locataires parce que quand la personne est partie, tout est tombé à l'eau » (R1). Ils ont d'ailleurs revu leurs pratiques et accordent désormais une importance centrale à ce que les demandes de subvention émanent de besoins nommés par les locataires eux-mêmes.

Les cinq autres intervenantes valorisent la mobilisation des locataires et le travail des Comité de résidents ou des Associations de locataires. L'objectif est ici



d'accompagner les locataires, de les aider à identifier eux-mêmes leurs besoins, leurs souhaits pour leur milieu de vie, de les engager dans une demande de subvention, idéalement co-construite et, enfin, de suivre le projet jusqu'à sa réalisation.

Le processus d'implication des gens puis de participation en soi apporte quelque chose aux gens, y'a de l'apprentissage qui se fait, y'a de la fierté qui se développe, y'a de « j'étais impliqué dans ce projet-là » même si c'était petit. J'y ai participé puis je deviens capable d'en parler aux autres en disant « hey fais attention, on a travaillé fort pour ça ». Fait qu'à mon avis, ça vient poser quelques conditions gagnantes pour avoir des vrais changements qualitatifs dans les milieux. (R6)

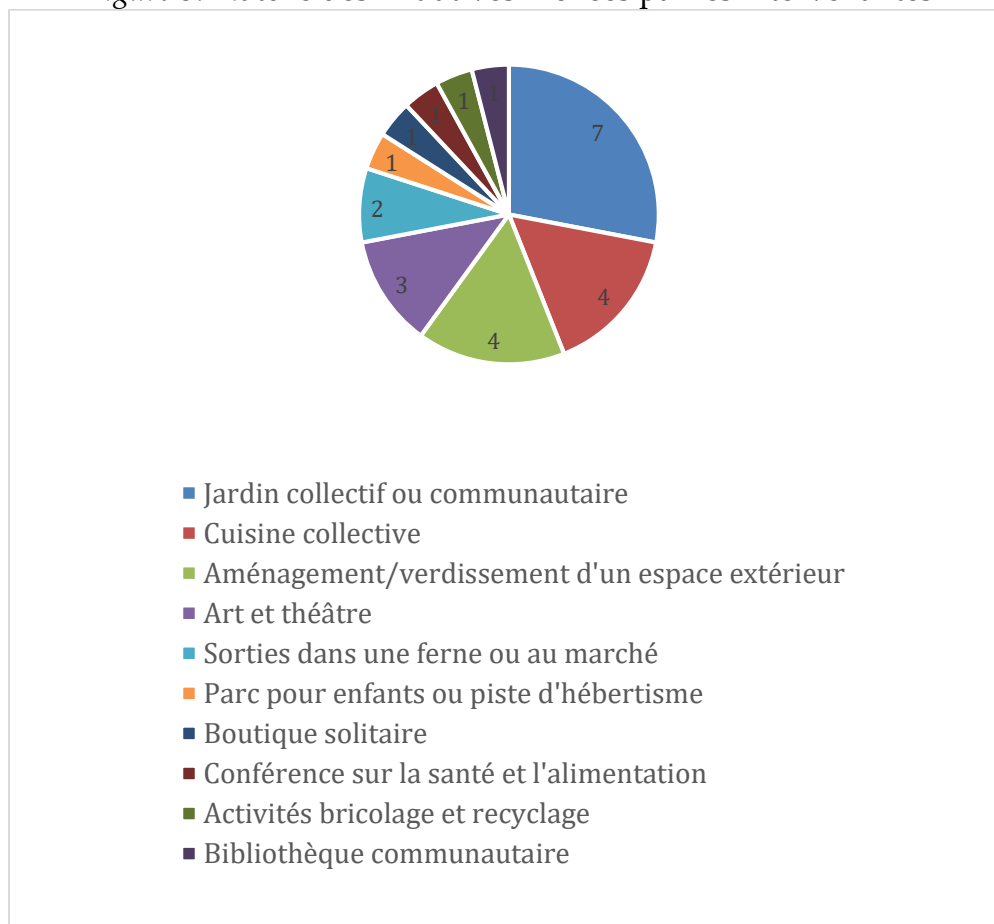
La majorité des initiatives émerge de besoins nommés par des locataires, des associations de locataires ou des comités de résidents. « À chaque année, je fais le bilan avec des groupes puis on regarde ensemble, qu'est-ce qu'on va demander l'année prochaine, fait que c'est ça, on le travaille ensemble » (R4). Si la participation des locataires peut être un défi, les intervenantes la reconnaissent comme une condition favorable à la réussite de l'initiative. En ce sens, elles rejoignent l'une des conditions favorables émises par Bourque (2012) :

La présence active et la prise de parole des populations concernées suscitent la délibération autour de projets qualifiés de novateurs. La réponse qui émergera de cette délibération aura plus de chances d'être adéquate considérant les besoins et les intérêts des gens et des milieux où se déploient les projets. (Bourque, 2012, p. 57)

### *Expérimentation*

La Figure 5 illustre les initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM et dans lesquelles les répondantes ont participé. À noter, une demande de subvention peut contenir plusieurs projets, un jardin collectif et une cuisine collective par exemple.

Figure 5. Nature des initiatives menées par les intervenantes



Source : informations tirées des entrevues

Les initiatives de jardins sont les activités les plus souvent nommées par les intervenantes interviewées. Elles ont toutes mentionné une ou plusieurs initiatives de jardins dans lesquelles elles ont participé. Dépendamment du milieu, tous les publics étaient visés : aînés, familles, enfants.

Le jardin a été mis derrière un milieu pour aînés mais juste à côté d'un milieu famille, et donc celui-là, ils ont voulu que ça puisse être un lieu utilisé par les deux populations. Je pense qu'il y a eu du financement aussi pour des bacs surélevés, dans ce projet-là pour être capable d'accommoder, soit des milieux qui n'avaient pas assez de terrain pour faire des jardins au sol ou des gens dont la condition physique ne permet pas de jardiner par terre, surtout les aînés. (R6)

Au sein d'un OH, l'activité de jardin a servi de projet mobilisateur pour débiter un travail autour de l'alimentation : des conférences sur la santé et l'alimentation, la mise en place de transports collectifs vers les grandes surfaces ou les marchés, des cuisines collectives, etc. Aussi, trois intervenantes soulignent que les initiatives de jardin sont celles qui paraissent les plus faciles à intégrer dans les critères du concept du développement durable requis pour l'obtention de la subvention. « Les jardins permettent d'inclure une dimension environnementale que n'ont pas spécifiquement d'autres activités »; « [les jardins] c'est vraiment social mais après ça peut avoir un impact économique et environnemental » (R5). Pour cette raison sans doute, il s'agit d'une des initiatives les plus financées, « le

jardin, on peut facilement le voir sur les trois sphères [du développement durable] » (R7).

Plus généralement, les intervenantes témoignent d'une forte mobilisation des locataires autour d'initiatives touchant à l'alimentation : jardins avec récolte, cuisines collectives. « Ça faisait trois associations avec lesquelles je travaillais puis les trois voulaient faire des projets au niveau de l'alimentation » (R3). Nous remarquons en effet que les activités les plus populaires après les jardins sont les cuisines collectives et les sorties à la ferme ou au marché. Les initiatives dans le domaine de l'alimentation permettent d'associer les besoins nommés par les locataires et les critères du programme.

Certaines initiatives sont très créatives. Ainsi, le programme ID<sup>2</sup>EM a permis de financer une piste d'hébertisme dans un HLM : « Avec des troncs d'arbres, des poutres en suspensions, des câbles à grimper, des filets, des pneus (...) on a trois ou quatre sections » (R6). La même équipe a aussi mis sur pied une initiative de théâtre et d'art. Dans un autre OH, de nombreux sous-projets ont été créés à partir d'un projet intitulé « S'unir pour mieux s'alimenter ». Les

intervenantes ont aussi proposé des activités tricot, bricolage avec des objets recyclés, sensibilisation au recyclage, corvée de ménage.

### *Appropriation*

Les initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM ont permis aux milieux de développer de nouvelles pratiques et de renforcer des pratiques existantes. Ainsi, dans certains milieux de vie des initiatives se sont pérennisées, au-delà du financement par le programme :

Les bacs sont toujours là, les gens aiment beaucoup ça, ça a vraiment un effet rassembleur (...) c'est un bel exemple de voir ça. Les gens se réunissent, ils jasant autour, on a aussi mis des bancs pour que les gens puissent aussi regarder sans forcément participer. (R1)

Trois intervenantes soulignent que la pratique des jardins s'est développée dans les HLM grâce aux initiatives ID<sup>2</sup>EM, c'est maintenant une pratique ancrée qui se renouvelle chaque année. « Le programme ID<sup>2</sup>EM a été le premier qui a lancé la pratique des jardins » (R6). Des cours qui étaient jusqu'ici non utilisées ont pu être réinvesties. Le concept de développement durable au cœur de la subvention aurait aussi encouragé les projets écologiques, les jardins communautaires fonctionnant, pour la plupart, sans pesticide. Des projets de permaculture se sont également pérennisés.

Plusieurs intervenantes indiquent que les initiatives ID<sup>2</sup>EM ont permis de renforcer le partenariat avec des organismes communautaires.

[À propos du programme ID<sup>2</sup>EM] Je crois que les concertations se développent davantage, les gens se parlent davantage, ça s'arrime davantage et je crois que c'est la clé. C'est la clé pour pouvoir justement faire quelque chose de durable. (...) Ces aînés, ces enfants, ces familles, peu importe dans quel milieu, il faut les arrimer finalement, le citoyen et les institutions, le citoyen et les organismes, ça va de pair. (R5)

Ainsi, des liens se forment entre les partenaires, les équipes d'intervention et les locataires. Ces liens sont une mesure de prévention contre l'isolement et l'exclusion sociale.

Dans l'un des OH, des locataires ont mis sur pied un comité de résidents en environnement.

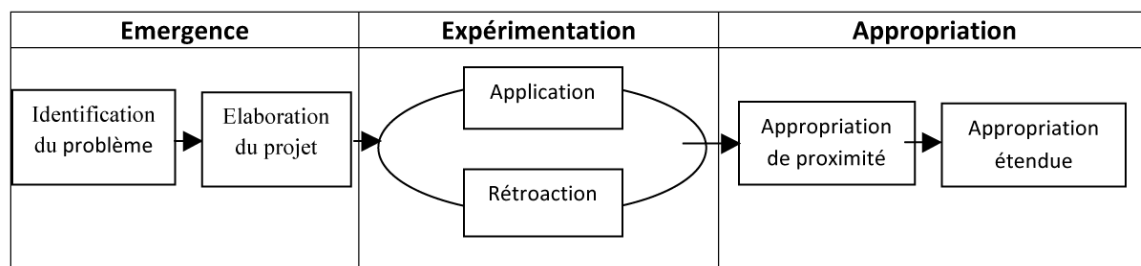
D'une année à l'autre, il s'est formé par exemple un comité environnement. (...) Entre autres, c'est eux qui ont donné l'idée de la récupération, du ménage sur le terrain, et la mobilisation des locataires par rapport aux gros objets là. Ils ont fait... c'est comme s'il s'est développé des volets. (R4)

Ce comité existait au moment de l'étude depuis plus de deux ans, il était composé exclusivement de locataires et accompagné, au besoin, d'intervenantes sociocommunautaires. L'intervenante nous explique que les initiatives ID<sup>2</sup>EM ont favorisé la sensibilisation des locataires autour des enjeux environnementaux

et que cette dynamique aurait suscité la mise en place de ce comité. Leurs projets portent sur la récupération, le ménage du terrain, la mobilisation des locataires pour le ramassage des gros objets, et, enfin, un atelier de produits d'entretien écologique. Ces comités favorisent un meilleur « vivre ensemble », les aires communes sont plus entretenues. Cet exemple illustre l'interrelation de l'environnement et du social dans ce milieu et notamment à travers la participation active des locataires.

L'analyse de l'expérience d'émergence, d'expérimentation et d'appropriation des initiatives ID<sup>2</sup>EM favorise la visibilité du processus de l'innovation sociale telle qu'illustré par le RQIS :

Figure 6. Le processus de l'innovation sociale



Source : tiré de [www.rqis.org](http://www.rqis.org) (RQIS, 2019)

**Émergence** : L'identification du problème et l'élaboration des projets sont réalisés en priorité avec les locataires. Il s'agit donc d'une démarche participative (bottom up), caractéristique centrale de l'innovation sociale. Toutefois, la perspective de développement durable, condition au financement de ces initiatives, résulte de la nature du programme. La présence du concept découle alors d'une dynamique « top-down ».

**Expérimentation** : Les initiatives sont expérimentées sur le terrain. Au besoin, des modifications aux projets initiaux vont être apportées (rétroaction) :

On s'est rendu compte que les gens voulaient aller jardiner à la terre et pas dans les bacs. Donc on a décidé de transformer les bacs pour les adultes en jardins pour les enfants et donc y'a eu de l'animation l'année dernière pour les enfants et ça a marché super bien. (R4)

**Appropriation** : Ces exemples de la pratique des jardins désormais pérenne dans plusieurs OH, le comité de locataire en environnement et le maintien de partenariat démontre une réelle appropriation de ces initiatives. Toutefois, l'appropriation ne dépasse pas les frontières du milieu de vie. Il ne s'agit donc pas d'une appropriation étendue.

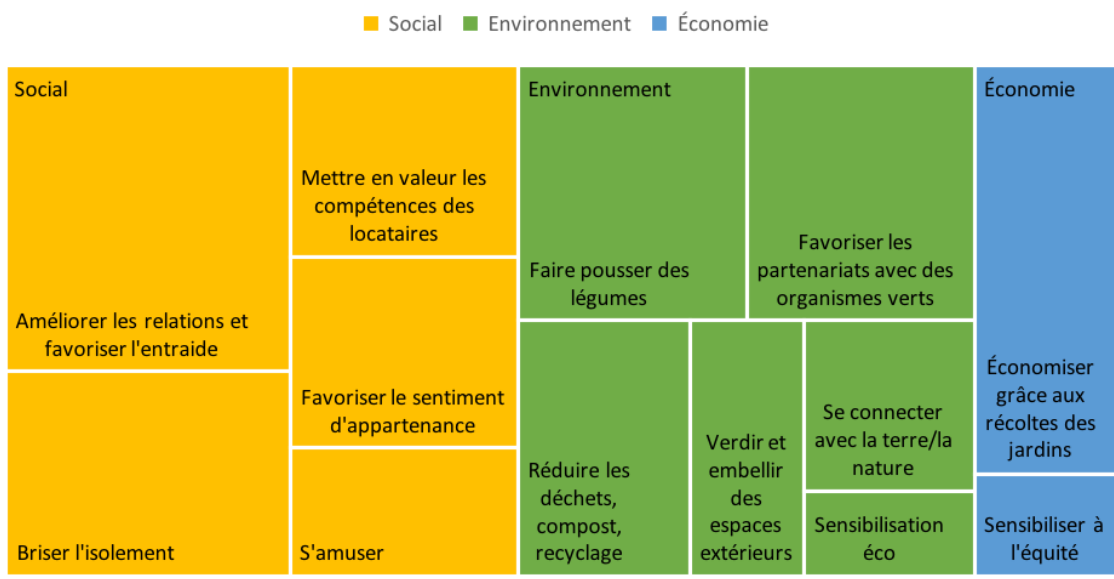


## **Pertinence des initiatives au regard des enjeux de développement durable**

Toutes les intervenantes interrogées indiquent que les initiatives dans lesquelles elles ont participées touchent les trois sphères du développement durable. Toutefois, la majorité des intervenantes constatent que les projets sont d'abord et avant tout à visée sociale. « Je pense que dans tous les projets, tous les objectifs peuvent être touchés mais en gros, l'objectif principal, il est toujours social » (R2). Aussi, deux intervenantes estiment que c'est à l'écrit, dans leur demande de subvention, que l'équipe a extrapolé afin que leur projet réponde aux les trois critères. « On avait mis les trois [dans la demande de subvention] et on avait tricoté un peu autour (rires) » (R1).

La Figure 7 reprend les critères de pertinence identifiés par les répondants selon les trois sphères du développement durable. La taille des carrés est proportionnelle au nombre d'intervenantes ayant cité le critère. Le critère identifié le plus souvent est *d'améliorer les relations et de favoriser l'entraide* (6 intervenantes).

Figure 7. Pertinence sociale, environnementale et économique des initiatives ID<sup>2</sup>EM



Source : informations tirées des entrevues

Bien que toutes les intervenantes indiquent que leurs projets touchent les trois sphères, les enjeux et impacts qu'ils identifient dans les entrevues entrent principalement dans la sphère sociale et environnementale. La sphère économique a très peu été abordée.

### *Pertinence sociale*

La majorité des intervenantes interrogées dit avoir été témoin de l'amélioration des relations dans le milieu de vie, notamment à travers l'entraide et la cohésion nécessaires à la réalisation du projet : réunions, organisation en

amont de la subvention et des activités. Des intervenantes ont également constaté l'apaisement de situations de conflit. « Quand [les locataires] ont pris part au processus, ils ont développé un esprit de communauté (...) le filet de sécurité s'est créé entre eux » (R2). Cependant, une des intervenantes indique aussi que le travail autour de ces projets peut être la source de nouveaux conflits.

Comment on jardine dans sa cour, comment faire en sorte que ça favorise le vivre-ensemble, [d'éviter les] « ah ! C'est toujours les mêmes ! » d'avoir des moyens, comme un calendrier avec des journées, des moments attribués aux personnes.... Responsabiliser les gens que c'est un projet collectif, que c'est à tout le monde, de favoriser la récolte des denrées de manière collective « ah, lui il a pris une tomate, l'autre il a pris une salade ! », donc c'est beaucoup dans la médiation, dans la gestion des denrées, de l'entretien (...) dans le contexte HLM de groupe ID<sup>2</sup>EM là, c'est ça. (R3)

Lorsque les locataires participant aux projets ont des problématiques sociales ou de santé importantes, l'intervenante joue alors un rôle central pour accompagner le groupe et veiller à favoriser une dynamique d'entraide.

Une des caractéristiques citées les plus fréquentes est celle de *briser l'isolement*. L'isolement est en effet important en HLM. Les projets ID<sup>2</sup>EM répondent alors à ce besoin. Ils offrent aux locataires une occasion de se rencontrer, de se connaître et de travailler ensemble. La *mise en valeur des compétences* des locataires a également été abordée par quatre intervenantes.

Ça donne des opportunités de se mettre en œuvre puis de se découvrir des forces (...). Ça nous donne en fait les moyens de réaliser des choses avec eux autres puis qu'ils découvrent eux qu'ils ont du potentiel dans des sphères qu'ils ne connaissaient pas. (R4)

Les projets permettent aussi de *s'approprier le milieu*. En effet, en ayant la possibilité de travailler autour d'un projet d'amélioration de leur lieu de vie, ils en deviennent des acteurs. Les locataires développent le sens d'un « chez-soi » collectif dans lequel ils peuvent jouer un rôle. « Les terrains sont de plus en plus propres parce que les gens s'approprient ces verdures-là » (R3).

Les exemples donnés concernent plus le processus que le projet lui-même, il s'agit pour les locataires de s'exprimer lors de réunions, de faire du porte-à-porte pour mobiliser les voisins au programme, de participer à la rédaction d'une demande de subvention, etc. « Ils ont trouvé leur titre, ils ont voté. Puis, dans la demande de subvention, c'est vraiment leurs propres mots comme là y'a *nous on veut faire sortir les gens* » (R7).

### *Pertinence environnementale*

Nous l'avons vu plus haut, le développement durable est principalement interprété à partir d'enjeux environnementaux. Les intervenantes ont identifié plusieurs critères de pertinence environnementale des initiatives locales.

Trois intervenantes notent qu'un de ceux-ci est de *faire pousser des légumes*. Ceci renvoie au fait que les locataires s'engagent particulièrement sur des projets liés à l'alimentation. Faire pousser ces légumes et recevoir le produit de ses récoltes peut être une motivation à la participation. Mais il s'agit aussi de *se connecter avec la terre, la nature*, comme l'ont énoncé deux de nos répondantes. Par le biais du travail de la terre, les locataires se connectent avec la nature. En outre, avoir les mains dans la terre « est un très bon anxiolytique » (R4). Plusieurs études sur les impacts des jardins communautaires dans un contexte de pauvreté reflètent d'ailleurs les dires de cette intervenante (André & Rigondaud, 2014 ; Boulianne, 2001 ; Duchemin, 2015) : le jardinage est bénéfique pour la santé physique et mentale. Une étude sur les jardins communautaires de Montréal indique aussi que le contact avec la nature est la première motivation citée par les jardiniers (Bouvier-Daclon & Sénécal, 2002).

Le travail autour de la réduction des déchets permet aussi d'induire une dynamique écocitoyenne tout en prenant soin de son environnement immédiat. Deux intervenantes soulignent que le programme ID<sup>2</sup>EM a introduit des réflexions et une mobilisation autour des enjeux environnementaux.

### *Pertinence économique*

Les intervenantes ne soulèvent que très rarement la pertinence économique des initiatives dans lesquelles elles ont participé. Trois intervenantes remarquent toutefois les économies effectuées grâce aux récoltes des jardins. « Ça prend du temps mais au niveau économique, le fait d'être capable de cultiver tes propres denrées, ben ça joue aussi sur le portefeuille » (R5). Une intervenante y met cependant un bémol :

Si on pense que les gens, ils économisent une fortune en nourriture parce qu'ils ont fait un jardin je pense qu'on se trompe. Premièrement, ils doivent quand même dépenser un peu d'argent pour s'équiper en outils, pour des semences, des trucs comme ça. (R6)

Nous constatons que les intervenantes ont d'abord et principalement associé la sphère sociale du développement durable aux initiatives ID<sup>2</sup>EM. Les caractéristiques environnementales arrivent en second, renvoyant plus

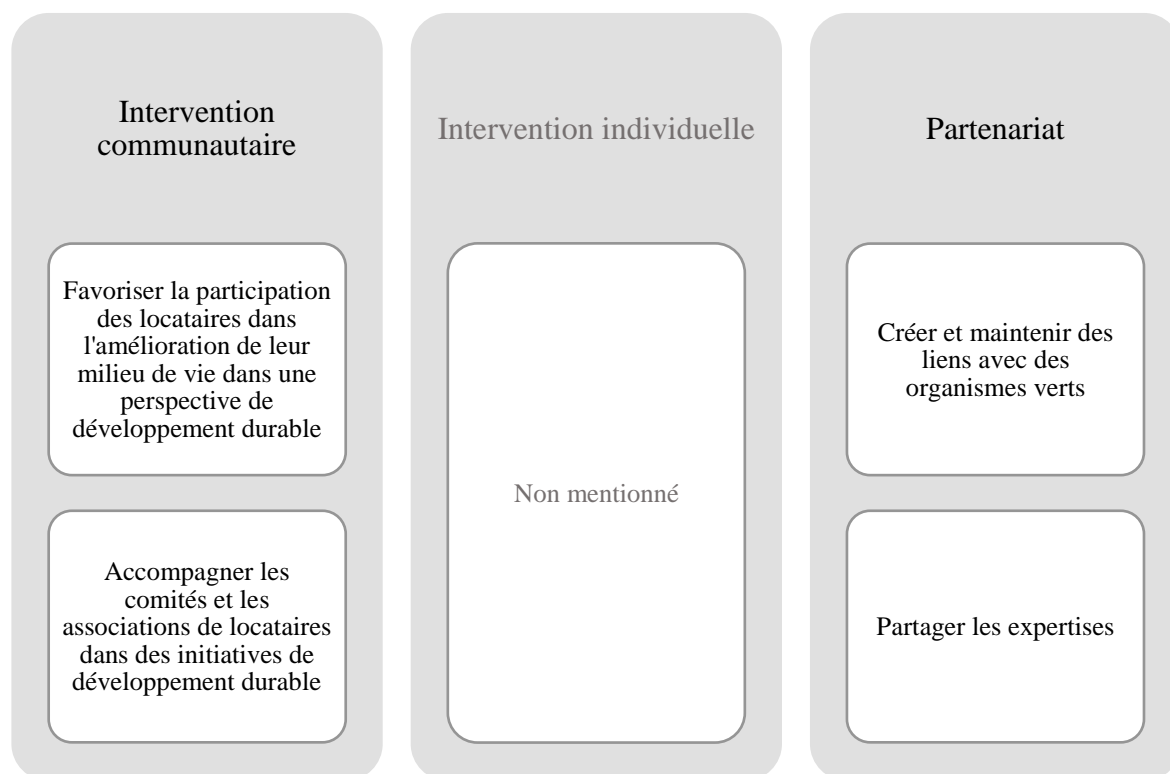
généralement aux impacts du projet sur le milieu. Les caractéristiques économiques sont très peu mentionnées.

En somme, nous avons, dans ce chapitre, décrit le cadre de pratique des intervenantes, leurs pratiques particulières au sein du programme ID<sup>2</sup>EM et la nature des initiatives financées. Dans le chapitre qui suit, nous analyserons la cohérence des pratiques dans les initiatives ID<sup>2</sup>EM en regard du cadre de pratiques général de l'intervention sociocommunautaire en HLM. Parallèlement nous nous questionnerons sur la pertinence du concept de développement durable face aux besoins des locataires et du milieu de vie.

## Le développement durable et les pratiques d'intervention en HLM

Quelle est la cohérence du concept de développement durable en regard du cadre de pratique sociocommunautaire en HLM? Pour répondre à cette question, nous reprendrons les données sur les pratiques des intervenantes au sein du programme ID<sup>2</sup>EM et les comparerons à leur cadre de pratique.

Figure 8. Le développement durable dans le cadre de pratique des intervenantes



Source : informations tirées des entrevues



La Figure 8 présente les pratiques et les responsabilités des intervenantes au sein du programme ID<sup>2</sup>EM classées selon les trois types de pratiques préalablement identifiés. Le concept de développement durable s'intègre avec cohérence dans deux des trois types de pratiques, à savoir l'intervention communautaire et le partenariat. L'intervention individuelle n'a pas été mentionnée.

Toutes les intervenantes interrogées indiquent que *favoriser la participation des locataires à l'amélioration de leur milieu de vie* est un objectif central dans leurs pratiques d'intervention en général et plus particulièrement dans le programme ID<sup>2</sup>EM. Les initiatives financées par le programme permettent d'obtenir des outils pour concrétiser cet objectif. Plusieurs intervenantes disent également s'appuyer sur cette demande de subvention pour renforcer les instances participatives (associations de locataires ou comité de résidents).

Cinq intervenantes indiquent que les initiatives ID<sup>2</sup>EM ont permis de *favoriser le partenariat avec des organismes verts* ou/et de *partager les expertises*. Ces organismes paraissent bien ancrés, connaissent le programme ID<sup>2</sup>EM et son fonctionnement. Les partenaires nommés sont des organismes locaux comme Sentier Urbain ou Éco Quartier. Le partage d'expertises semble très apprécié par

les intervenantes. S'associer à des organismes ayant une expertise environnementale permet en effet de légitimer ces nouvelles pratiques d'intervention en développement durable. L'expertise de l'intervenante se situant principalement au niveau social, travailler en lien avec des organismes ayant des connaissances en développement durable élargit leur champ d'action et favorise l'apprentissage de tous, locataires comme intervenantes. Ceci rejoint ce que soulignait Doucet (1991) : l'intervenante n'a pas d'expertise en environnement et l'environnement est un domaine complexe. Les projets peuvent vite dépasser leurs compétences : jardins biologiques, permaculture ou même, des ateliers de sensibilisation. Il devient alors essentiel de s'entourer et de travailler avec les personnes qui ont l'expertise spécifique requise. L'expertise de l'intervenante réside dans sa connaissance du milieu et dans les relations qu'il tisse avec les locataires. Les expertises des partenaires sont complémentaires et leurs associations permettent d'avoir une intervention pertinente qui rejoint les souhaits et besoins des locataires.

Les pratiques d'intervention dans le programme ID<sup>2</sup>EM apparaissent en cohérence avec les pratiques de l'intervention sociocommunautaire en HLM. Le programme devient un levier qui permet de concrétiser des objectifs de

l'intervention sociocommunautaire à savoir : favoriser la participation des locataires dans leur milieu de vie et renforcer les instances participatives du HLM ; valoriser les liens avec d'autres organismes et le partage des expertises.

### **Tension entre les trois sphères**

Malgré la cohérence entre les objectifs de l'intervention sociocommunautaires en HLM et le concept de développement durable, les intervenantes ne s'approprient pas le concept dans son entièreté et sa compréhension reste un défi. En effet, à la croisée de plusieurs enjeux, il apparaît flou et non ancré dans une problématique spécifique. Rappelons que l'émergence d'une innovation découle de l'identification d'un problème ou d'une situation à améliorer. Or, le développement durable manque d'enjeux définis et ciblés.

Les intervenantes conçoivent le développement durable avant tout comme environnemental. Les réponses de ces intervenantes font écho à une définition moins conceptuelle du développement durable, employée dans un contexte de préservation de l'environnement (Zaccai, 2011a). « [La] racine [du développement durable], son core business est bien l'environnement » (Zaccai,

2011b, p. 11). Nous constatons alors un écart entre le concept et sa définition usuelle. Cet écart engendre une confusion. Les intervenantes ont exprimé leur difficulté à proposer des initiatives environnementales or, selon le responsable du programme ID<sup>2</sup>EM, il ne s'agit pas de financer des initiatives environnementales mais bien de favoriser une réflexion globale sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques au sein des initiatives proposées.

Le développement durable peut en effet avoir différentes possibilités de lecture selon le contexte dans lequel on l'utilise. « C'est une formule de plus en plus galvaudée que chacun utilise et s'approprie, sans forcément y mettre la même signification » (Brunel, 2018, p. 3). Il peut être mis au service d'enjeux particulièrement différents et par des acteurs tout aussi divers : entreprises, banques, écoles, etc. Puisqu'il est difficile de saisir précisément les enjeux ciblés par ce concept, il est difficile pour les intervenantes de se l'approprier et d'en expliquer la pertinence aux locataires. « Les locataires ne comprenaient pas forcément le développement, qu'est-ce que ça veut dire, qu'est-ce que c'est ? (rires)... ça mange quoi en hiver ça ? » (R1).

Le concept est flou... et malléable : « Paradoxalement, c'est précisément son flou conceptuel qui fait la force du développement durable, puisqu'il devient passe-partout » (Sauvé, 2007, p. 35). Le succès que ce concept rencontre dès sa publication dans le rapport Brundtland (1987) et sa reprise par de nombreux acteurs politiques, économiques, commerciaux, et sociaux et s'explique par cette inhérente flexibilité. Il permet une appropriation adaptée aux réalités de chaque terrain. Cette flexibilité est notable dans la diversité des initiatives proposées pour financement au programme ID<sup>2</sup>EM. Si les jardins représentent l'initiative la plus proposée, les autres initiatives sont extrêmement variées : art et théâtre, parc pour enfant, conférences, cuisines collectives, sorties, boutique solidaire, bricolage, bibliothèque communautaire, etc. Les intervenantes peuvent donc les adapter aux besoins particuliers de leur milieu. Une des intervenantes souligne cet aspect : « Le développement durable, c'est un concept tellement large qu'à la limite c'est correct parce que ça permet d'articuler beaucoup de choses, c'est quand même un terrain qui n'est pas trop contraignant » (R6). Tout en étant flexible, le concept de développement durable permet une réflexion transversale liant certains enjeux habituellement abordés en vase clos.

La flexibilité des enjeux ciblés par le développement durable peut représenter une limite ou un facteur facilitant. Une limite car, ne ciblant pas une problématique en particulier, il apparaît comme flou ce qui entraîne des difficultés de compréhension, d'appropriation et de mobilisation. Toutefois, ce flou conceptuel permet aussi une souplesse dans sa mise en pratique, encourage une réflexion sur des enjeux globaux et permet d'adapter le concept à la réalité et aux enjeux spécifiques du terrain. Malgré cette flexibilité, une majorité des répondantes n'est pas convaincue de la pertinence du concept pour le milieu HLM. Ce constat est à replacer dans le contexte de la réalisation des initiatives, les situations de pauvreté et de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les locataires requérant une intervention qui réponde aux besoins pressants du quotidien et pour lesquels le concept de développement durable apparaît peu adapté.

## **Innovation et développement durable en contexte de pauvreté**

Plusieurs intervenantes soulèvent le fait que le développement durable n'est pas la priorité des locataires. La gestion de crise, basée une vision à court terme, peut prendre le pas sur des objectifs à plus long terme. Les pressions immédiates dues à des situations critiques (pauvreté, santé mentale, perte d'autonomie) entraînent la nécessité de réponses rapides et ciblées.

### **La pauvreté en première ligne**

Le contexte de pauvreté dans lequel les initiatives ID<sup>2</sup>EM se réalisent impacte les moyens et stratégies mises en œuvre par les intervenantes. Dans le cadre d'une recherche sur la participation citoyenne au sein des maisons de quartier, Foisy indique que « le préalable à l'acquisition de nouvelles connaissances et l'engagement dans une trajectoire de participation supposent toutefois que l'on réponde à certains besoins de base des personnes vivant en situation de pauvreté » (Foisy, 2013, p. 311). Dans un contexte de pauvreté, la réponse aux besoins de base assurant la sécurité de tous devient la priorité de toute intervention sociale et la réponse à ces besoins de base doit être maintenue tout au long du processus de participation. La pertinence du concept de

développement durable doit être considérée en regard de ce contexte de pauvreté des locataires en HLM. La méfiance des intervenantes face à ce concept apparaît ancrée dans cet enjeu : la priorité pour elles reste de répondre aux besoins de base, la pauvreté et la souffrance qu'elle engendre ne pouvant être mises de côté.

Dans cette lignée, la majorité des intervenantes affirment que les questions environnementales ne sont pas une préoccupation des locataires. Cette conception selon laquelle les personnes en situation de pauvreté ne seraient pas intéressées par les enjeux environnementaux est vulgarisée par l'expression anglophone « *Too poor to be green* » (Trop pauvre pour être écolo).

« *Too poor to be green ?* »

Cinq intervenantes sur sept indiquent qu'il est difficile d'adapter le concept du développement durable au milieu HLM car il ne répond pas aux besoins immédiats des locataires. « [Les locataires] s'en foutent un peu (rires), on va se le dire hein, quand t'es pauvre et que t'as de la misère à manger, le développement durable, c'est pas ta priorité » (R1). Elles soulèvent qu'il est plus facile d'intégrer seulement les préoccupations sociales et économiques dans leurs pratiques d'intervention « Des fois, on est pas capable d'intégrer la dimension



environnementale. On part de trop loin » (R4). Aborder le sujet du développement durable est sensible. D'ailleurs, plusieurs répondantes adoptent un ton défensif lors des questionnements autour de la pertinence du concept de développement durable dans leurs pratiques :

On part de trop loin. On va travailler avec des gens qui ont des comportements destructeurs puis écoute c'est pas le moment de parler de recyclage ou de compostage. (R7)

Ils achètent suremballés mais c'est ce qu'ils peuvent acheter t'sais on va pas commencer à... (...) t'as beau leur dire achète bio parce que y'a pas de produits pesticides dedans, ben parce que c'est trop cher, y'a plein d'aliments qu'ils ne mangent pas. (R6)

Parler d'enjeux de développement durable dans un contexte de pauvreté est un sujet sensible. Les intervenantes nous disent que les problématiques des locataires liées aux enjeux sociaux et économiques sont tellement sérieuses qu'il est difficile de mobiliser autour des enjeux environnementaux. Deux raisons sont données à ce désintérêt des locataires pour les enjeux environnementaux : un manque d'intérêt face aux risques environnementaux et un manque d'argent pour investir dans des actions écoresponsables. Ces affirmations peuvent toutefois être nuancées.

Le manque d'intérêt des personnes en situation de pauvreté face aux enjeux environnementaux ne se démontre pas historiquement, ce sont les personnes en situation de pauvreté et les personnes racisées qui se sont, pour la première fois, révoltées contre les injustices environnementales. Ce courant, appelé *justice environnementale* est toujours actif et appréhende la distribution des activités polluantes selon des critères sociaux, économiques et ethniques afin de « démontrer en quoi cette répartition peut être considérée comme juste ou inique » (Roman, 2011, p. 63).

Plus généralement, peu d'études répertorient les engagements environnementaux et les gestes écoresponsables des ménages selon leur revenu. Toutefois, selon une de ces enquêtes menées par Ethicity, les plus précaires sont naturellement plus préoccupés par le coût de la vie. Ils vont alors privilégier les produits moins coûteux aux produits plus respectueux de l'environnement. Aussi, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont moins nombreuses à considérer le développement durable comme une nécessité (61,8% contre 68%). Enfin, parmi les personnes qui n'ont pas changé leur comportement en faveur du développement durable, 28,9 % (contre 18,6% en moyenne) disent ne pas avoir changé parce que leur pouvoir d'achat ne le permet pas (Ethicity, 2016). Le

pouvoir d'achat est donc en effet, un frein à l'adoption d'un mode de vie ou de gestes écoresponsables. Cette même recherche met en exergue le fait que, malgré les convictions populaires, la prise en considération d'enjeux environnementaux au quotidien n'entraîne pas nécessairement un budget particulier et peut, au contraire, permettre des économies : économie d'énergie, mise en place d'échange de service ou de biens, achat de produits réutilisables, etc. En ce sens, on dénote un manque de formation des intervenantes puisqu'elles considèrent les gestes écoresponsables nécessairement plus dispendieux. Notons à ce titre qu'aucune intervenante n'a reçu de formation au sujet des enjeux de développement durable, que ce soit dans leur formation scolaire ou dans leur parcours professionnel, en HLM et ailleurs.

Malgré le constat d'une certaine cohérence entre le concept de développement durable et le cadre de pratique des intervenantes, la prise en considération de ces enjeux ne semblent pas intégrée. Les répondantes doutent de la pertinence du concept pour leurs pratiques et pour le bien-être des personnes avec lesquelles elles travaillent, d'abord parce que le concept est flou et ne cible pas d'enjeux particuliers puis parce que le développement durable

n'apparaît pas être prioritaire pour les locataires, les besoins de base nécessaires à leur sécurité et leur bien-être devant d'abord être garantis.

## CONCLUSION

Les nombreuses initiatives financées par le programme ID<sup>2</sup>EM ont eu un impact positif dans le milieu de vie des HLM, les intervenantes et les locataires se sont appropriés de nouvelles pratiques. L'exemple le plus notable est celui des jardins communautaires. ID<sup>2</sup>EM a en effet permis le financement de nombreux jardins en HLM, cette pratique semble désormais ancrée et apporte des effets positifs sur le milieu de vie des points de vue social et environnemental. Le financement de telles initiatives de développement durable a donc bel et bien permis une évolution des pratiques pouvant être identifiées comme des innovations sociales dans leur milieu spécifique. Malgré ce constat, le développement durable reste un concept peu compris et peu intégré par les intervenantes et les locataires. Ces difficultés de compréhension bloquent le processus d'innovation dans son étape d'appropriation étendue et de diffusion. Au niveau macro, en tant que courant ou approche nouvelle à travers la prise en considération du développement durable dans les pratiques d'intervention sociocommunautaire, force est de constater que cette innovation sociale ne s'est pas enclenchée.

On ne retrouve pas toutefois les conditions défavorables à la mise en place d'un processus d'innovation sociale telles que décrites par Bourque (2010). L'obstacle du *manque de financement ou de [la] rigidité des programmes de financement*, ne s'applique pas en effet au contexte étudié, le programme ID<sup>2</sup>EM prenant le parti de financer les initiatives de développement durable jusqu'à récemment. Les autres obstacles identifiés étaient ceux d'un *manque de sensibilité sociale*, ou d'une *résistance au changement*. Ceux-ci ne s'appliquent pas non plus, la sensibilité sociale des intervenantes transparaissant dans toutes les entrevues et leurs pratiques apparaissant flexibles et ouvertes aux évolutions et aux questionnements. La tension se situe donc ailleurs.

Le processus d'innovation sociale est ici singulier car il se trouve au croisement de deux dynamiques, l'une ascendante (bottom-up) et l'autre descendante (top-down). En effet, si les initiatives étudiées émergent bien du terrain et sont de nature participative, les critères conditionnant leur financement sont définis par le programme. La prise en considération du développement durable n'est pas un choix émanant des milieux de vie, ce concept ayant été, de fait, imposé. Dans un contexte de pauvreté, dans lequel les besoins sont nombreux et pressants, ajouter le concept de développement durable dans un

programme de financement d'activités soulève de multiples enjeux. D'abord, le concept est polysémique et il est utilisé, « à tort et à travers », par les médias, les politiques, les entreprises... Dès lors, il apparaît qu'une formation autour du concept lui-même et de sa potentielle pertinence pour l'intervention sociocommunautaire en HLM a fait défaut. Nous constatons que cette absence de formation a engendré une dichotomie entre une pertinence « réelle » et une pertinence « perçue ». En effet, le concept de développement durable apparaît cohérent avec le cadre de pratique et les besoins des locataires car il s'adapte aux pratiques existantes (intervention communautaire et partenariat) et permet de les renforcer avec de nouvelles pistes valorisant l'interdisciplinarité des ressources et le partage des expertises. Malgré cela, la majorité des intervenantes ne perçoit pas le développement durable comme un concept pertinent pour le milieu dans lesquelles elles interviennent.

Les intervenantes sociocommunautaires sont des expertes du social, leurs préoccupations centrales sont bien d'améliorer les relations dans le milieu de vie, de favoriser l'entraide, de rompre l'isolement des locataires. Les intervenantes étant essentiellement formées à intervenir sur des problématiques sociales, le concept de développement durable se retrouve difficilement accepté car il ajoute



des enjeux jusque-là peu pris en considération. Au-delà du concept lui-même, c'est donc bien l'ajout des préoccupations économiques et environnementales dans leurs pratiques qui est remis en question. Les intervenantes semblent peiner à sortir d'une vision principalement sociale de leurs pratiques en HLM. En effet, et bien que la pauvreté ait été identifiée comme l'une des problématiques majeures du milieu HLM, les initiatives ID<sup>2</sup>EM issues des milieux de vie ciblent peu l'enjeu économique des locataires. Seulement deux critères de pertinence économique ont été identifiés, le premier étant la sensibilisation à l'équité, identifié par seulement une intervenante et le second concernant les économies faites grâce aux récoltes des jardins. Et ces critères sont nettement décrits comme étant secondaires. Parallèlement, et malgré des vulnérabilités environnementales des locataires pourtant identifiées, la réalité des inégalités environnementales est peu considérée. Un bémol est toutefois à mettre pour les intervenantes d'OH impliqués activement dans des plans d'action de développement durable, car pour celles-ci, la compréhension du concept et de sa pertinence est mieux intégrée.

Plus généralement, dans le champ du travail social, il apparaît que les enjeux environnementaux peinent à être reconnus en tant que problème social. À

nouveau, nous relevons un manque de formation et de sensibilisation. Parler d'enjeux environnementaux dans un contexte de pauvreté nécessite une connaissance des enjeux et une prise en considération de la sensibilité du sujet, afin de pouvoir informer, partager de bonnes pratiques, protéger et palier les risques. À la fois cause et conséquence de ce manque de reconnaissance, ils ne sont généralement pas étudiés dans les cursus de formation en travail social.

Le climat actuel apparait toutefois propice à un changement des pratiques car l'innovation sociale, rappelons-le, est favorisée par un contexte de crise. Les impacts de la dégradation environnementale se font plus visibles ; les inondations, les tornades, les vagues de chaleur et de pollution sont plus fréquentes et les mouvements collectifs de revendication se multiplient dans le monde. Les marches pour le climat sont le signe d'une prise de conscience des populations et notamment des jeunes générations. Un des slogans de ces manifestations est « Faisons de l'enjeu climatique la priorité qu'il doit être, justice sociale et justice climatique sont liées ! ». Il est alors possible de penser que les initiatives telles que celles promues par le programme ID<sup>2</sup>EM puissent se développer dans les mois ou années à venir et puissent entraîner un changement

des pratiques dans le champ du travail social. Dans le contexte précis de notre recherche, nous constatons toutefois que ce changement n'a pas encore eu lieu.

## Références

- AECOM. (2013). Études sur les impacts sociaux des activités de la Société d'habitation du Québec : Rapport final. Québec.
- AIETS, ICSW, & IFSW. (2012). The Global Agenda : For social work and social development commitment to action.
- Andero, L., Davies-Cole, J., & Strunk, A. (2014). Identifying Populations at Risk : Interdisciplinary Environmental Climate Change Tracking. *PHN*, 31(6), 484-491.
- André, P., & Rigondaud, S. (2014). Étude exploratoire de l'impact des jardins partagés sur la « cohésion sociale » : Note de synthèse et de problématisation. Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances.
- Berger, & Kelly. (1993). Research in Social Work and disasters.
- Besançon, E., & Guyon, T. (2013). Chapitre II. Les principales approches de l'innovation sociale. Dans *L'innovation sociale* (pp. 29-48). Paris : L'Harmattan.
- Boulianne, M. (2001). L'agriculture urbaine au sein des jardins collectifs québécois : Empowerment des femmes ou « domestication de l'espace public » ?1. *Anthropologie et Sociétés*, 25(1).
- Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. *Reflets*, 18(1), 40-60.
- Bourque, D., Fréchette, L., & Proulx, J. (2010). Innovations sociales en Outaouais. Entre pratiques novatrices et innovations sociales. *Université du Québec en Outaouais*, 19(2), 51-64.
- Boutillier, S., & Tiran, A. (2016). La théorie de l'entrepreneur, son évolution et sa contextualisation. *Innovations*, 50(2), 211-234.
- Bouvier-Daclon, N., & Sénécal, G. (2002). Les jardins communautaires de Montréal : Un espace social ambigu. *Loisir et Société*, 24(2), 507-531.
- Brunel, S. (2018). *Le développement durable* (6e éd., Vol. Que sais-je ?). France : Presses universitaires.
- Bureau de normalisation du Québec. (2017). Contexte évolutif du développement durable. *BNQ 21000*. Repéré à <http://www.bnq21000.qc.ca/>
- Cloutier, J. (2003). Qu'est-ce que l'innovation sociale ? *Cahier du CRISES, Étude théoriques*(ET0314).
- Coates, J. (2003). *Ecology and Social Work : Toward a New Paradigm*. Halifax : Fernwood Publishing.

- Crosemarie, P. (2015). Inégalités environnementales et sociales : Identifier les urgences, créer des dynamiques. Les avis du Conseil économique, social et environnemental - République Française, Les éditions des Journaux officiels.
- Defourny, J. (2004). L'émergence du concept d'entreprise sociale. *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLIII(3), 9-23.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative : Guide pratique*. Thema : McGraw-Hill.
- Dominelli, L. (2012). *Green social work : From environmental crises to environmental justice*. Cambridge : Polity Press.
- Doucet, L. (1991). L'action communautaire environnementale en CLSC. Dans *Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Drique, M., & Lejeune, C. (2017). La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 293(1), 111-124.
- Duchemin, É. (2015). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine : Perspective de chercheurs et de jardiniers. Dans *Agriculture urbaine : Aménager et nourrir la ville* (pp. 97-107). Vertigo : Laboratoire sur l'agriculture urbaine.
- Ethicity. (2016). La rupture, c'est nous! Les Français et la consommation responsable. GreenFlex.
- Favreau, L. (2017). *Mouvement communautaire et État social : Le défi de la transition sociale-écologique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L., & Doucet, L. (1991). Dans *Théorie et pratiques en organisation communautaire*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- FLHLMQ. (2018). Les HLM au Québec. Repéré à [flhlmq.com](http://flhlmq.com)
- FLHLMQ, ROHQ. (2017a). Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation (ID<sup>2</sup>EM) : Document d'information, Édition 2017-2018. Société d'habitation Québec.
- FLHLMQ, ROHQ. (2017b). Initiative de développement durable d'entraide et de mobilisation (ID<sup>2</sup>EM) : Édition 2016-2017, Rapport final de réalisation. Société d'habitation Québec.
- Foisy, D. (2013). *De l'aide à l'engagement civique, modèle de trajectoires de participation citoyenne : Le cas des maisons de quartier de l'Outaouais*. Université d'Ottawa.
- Foisy, D., Morin, P., & Bourque, D. (2019). Portrait de famille : Résultats préliminaires de la recherche. Rencontre des intervenants sociocommunautaires en HLM, Trois-Rivières.

- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., & Tremblay, D.-G. (2004). Innovation et société : Pour élargir l'analyse des effets territoriaux de l'innovation. *Géographie, économie, société*, 6(2), 115-128.
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3e édition). Chenelière Éducation : (s.n.).
- Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. Les Presses de l'Université d'Ottawa : Manuel PUO.
- GDG. (2019). GDG Solutions écologiques pour un meilleur milieu de vie. [Http://www.gdg.ca/](http://www.gdg.ca/).
- Gouvernement du Canada. (2015). Science des changements climatiques. *Environnement et Changement climatique Canada*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique>
- Gouvernement du Québec. (2019). Services Québec—Citoyen. *Vivre en logement*. Repéré à [www4.gouv.qc.ca](http://www4.gouv.qc.ca)
- Gutheil, I. A. (1992). Considering the Physical Environment: An Essential Component of Good Practice. *Social Work*, 37(5), 391-396.
- Harrisson, D. (2012). L'innovation sociale et l'entrepreneur schumpétérien : Deux lectures théoriques. *Revue Interventions économiques*, 45(Hors thème).
- IFSW, & IASSW. (2018). Travail social et développement durable : Journée internationale du travail social à l'ONU - Genève 2017 & 2018. CDN IFSW.
- Kälin, P., Oestreicher, M. K., & Pfuger, T. (2007). Vagues de chaleur estivales : Vérifier la médication des personnes à risque. Curriculum.
- Kim Zapf, M. (2010). Social Work and the Environment : Understanding People and Place. *Critical Social Work*, 2010, Vol. 11, No. 3, 11(3), 30-46.
- Klein, J.-L., Camus, A., Jetté, C., & Roy, M. (2016). *La transformation sociale par l'innovation sociale*. Innovation sociale : Presses de l'Université du Québec.
- Klein, J.-L., & Laville, J.-L. (2014). L'innovation sociale : Repères introductifs. Dans *L'innovation sociale* (pp. 7-44). Toulouse : ERES.
- Larousse. (2018). Dictionnaire Larousse en ligne. *Larousse.fr*. Repéré à [www.larousse.fr](http://www.larousse.fr)
- Larrère, C. (2015). Inégalités environnementales et justice climatique. *Annales des Mines — Responsabilité et environnement*, 79(3), 73-77.
- Lauwerier, T. (2016). Le concept de « pertinence » : Une réponse à la non scolarisation ? La question des langues d'instruction en Afrique de l'Ouest. *Université de Genève*, pp. 59-72.

- Lévesque, B., Fontan, J.-M., & Klein, J.-L. (2014). *L'innovation sociale : Les marches d'une construction théorique et pratique*. Les Presses de l'Université du Québec : Québec.
- Maldonado-Gonzalez, A.-L., & Mathieu, C. (2007). Organisation communautaire et environnement. Dans *L'organisation communautaire : Fondements, approches et champs de pratique*. Pratiques et politiques sociales et économiques : Presses de l'Université du Québec.
- Mandard, S. (2017). La pollution, responsable de 9 millions de morts dans le monde par an. *Le Monde*.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C., & Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Bibliothèque nationale du Québec : Gaëtan Morin.
- Ménochet, L. (2009). M. Durable et Mme Sociale. Les problématiques croisées du travail social et du développement durable. *Le sociographe*, 29(2), 13-18.
- Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs de Québec. (2017). À propos du développement durable. *Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques*. Repéré à [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)
- Molgat, M. (2015). Définir, construire et redéfinir le travail social. Dans *Introduction au travail social* (pp. 9-20). 3e édition : Presses de l'Université de Laval.
- Morin, P., Aubry, F., Vaillancourt, Y., & Société d'habitation du Québec. (2007). Les pratiques d'action communautaire en milieu HLM : inventaire analytique. Québec : la Société.
- Morin, P., LeBlanc, J., & Vachon, J.-F. (2014). *Pratiques innovantes de gestion dans les offices d'habitation : De la poignée de porte à la poignée de main*. Québec : Presses de l'Université de Québec.
- OMHM. (2018). Un toit en évolution. *Office municipal d'habitation de Montréal*. Repéré à [www.omhm.qc.ca/](http://www.omhm.qc.ca/)
- OMHM. (2019). Développement durable. <https://www.omhm.qc.ca/fr/a-propos-de-nous/developpement-durable>.
- Ouellet, P. (1998). Matériaux pour une théorie générale des problèmes sociaux. Sciences humaines appliquées, Université de Montréal.
- Portillo, M. (2019). Qu'est-ce que le travail social vert et en quoi est-il pertinent aujourd'hui ? *Forum*, 2(157).
- Potters, T. (1998). Social innovation : Strategy against exclusion? Paper for the ISA-Conference.



- Poupart, J., Groulx, L.-H., Deslauriers, J.-P., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Groupe de recherche interdisciplinaire sur les méthodes qualitatives : Gaëtan Morin.
- Prades, J. (2015). Du concept d'« innovation sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale*, (338), 103-112.
- Projet de loi n°49. (2002). Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (2002, chapitre 2). Gazette officielle du Québec.
- Richez-Battesti, N., & Petrella, F. (2016). L'innovation sociale entre vogue et vague : Une approche en termes d'objet-frontière. Dans *La transformation sociale par l'innovation sociale*. Innovation sociale : Presses de l'Université du Québec.
- ROHQ. (2014). Le développement communautaire en HLM, Pour un financement adéquat. Repéré à [rohq.qc.ca](http://rohq.qc.ca)
- ROHQ. (2018). ID<sup>2</sup>EM : Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation. *Regroupement des Offices d'Habitation du Québec*. Repéré à <https://rohq.qc.ca>
- Rollin, J., & Vincent, V. (2007). Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec. Réseau québécois en innovation sociale (RQIS).
- Roman, P. (2011). Les pauvres sont-ils vraiment les plus gros pollueurs ? *Idées économiques et sociales*, 165(3), 60-69.
- RQIS. (2019). Quel est le processus d'une innovation sociale ? *Rqis.org/innovation-sociale*.
- Santé Canada. (2018). Radiation environnementale. *Contaminants environnementaux*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada>
- Sauvé, L. (2007). L'équivoque du développement durable. *Chemin de Traverse*, (4), 31-47.
- Secrétariat Général : Règlements, directives, politiques et procédures. (2017). Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. Université du Québec en Outaouais. Repéré à [uqo.ca/docs/11909](http://uqo.ca/docs/11909)
- Séguin, A.-M., & Apparicio, P. (2013). Justice environnementale. *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), 211-214.
- Séguin, J. (2008). Santé et changements climatiques : Évaluation des vulnérabilités et de la capacité d'adaptation au Canada. Santé Canada.
- SHQ. (2007). Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social : Une intervention intersectorielle des réseaux de la santé et des

- services sociaux et de l'habitation. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- SHQ. (2009). Plan d'action de développement durable 2009-2013. Société d'habitation Québec. Repéré à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/>
- SHQ. (2013). Manuel de gestion du logement social. Société d'habitation Québec. Repéré à [www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)
- Taylor, J. (1970). Introducing social innovation. *Journal of Applied Behavioral Science*.
- Trudel, L., Simard, C., & Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire? *Recherches Qualitatives—Hors Série*, 38-45.
- Ülgen, F. (2013). Évolution économique et innovations financières: D'un processus créatif à une création destructrice. *Innovations*, 40(1), 193-211.
- Walker, R., & Mason, W. (2015). *Climate Change Adaptation for Health and Social Services*. CSIRO : Rae Walker & Wendy Mason.
- Wallez, P. (2006). Développement durable et logement social, une tension dialectique autour de la qualité. *Pensée plurielle*, 12(2), 35-43.
- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: Une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels, *Hors Série*(3), 243-260.
- Zaccaï, E. (2011a). Chapitre I. Profil et influences politiques du développement durable. Dans *25 ans de développement durable, et après ?* (pp. 21-72). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.
- Zaccaï, E. (2011b). Introduction. Dans *25 ans de développement durable, et après ?* (pp. 11-20). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France.

**Annexe A**  
Certificat d'approbation éthique



Case postale 1250, succursale HULL  
Gatineau (Québec) J8X 3X7  
www.uqo.ca

Notre référence: 2947

## CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche a examiné le projet de recherche intitulé :

**Projet:** Les pratiques des intervenants sociaux dans les projets de développement durable en milieu HLM.

**Soumis par:** Anne-Sophie Svetchine  
Étudiante  
Département de travail social  
Université du Québec en Outaouais

**Financement:** Non

Le Comité a conclu que la recherche proposée respecte les principes directeurs de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce certificat est valable jusqu'au: 19 novembre 2019

Le président du Comité d'éthique de la recherche  
André Durivage

Date d'émission: 19 novembre 2018

**Annexe B**

Lettre de présentation de la recherche



**LETTRÉ DE PRÉSENTATION DU PROJET**  
**LA PRATIQUE DES INTERVENANTS SOCIO-COMMUNAUTAIRES DANS LES**  
**PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU HLM**

Gatineau, le 16 novembre 2018,

Par la présente, nous sollicitons votre participation à la recherche en titre qui vise à mieux comprendre la pratique des Intervenants Socio-Communautaires dans les projets de développement durable en milieu HLM.

La participation à ce projet est totalement volontaire et aucunes des personnes engagées dans ce projet ne tiendra rigueur à une personne qui préfère ne pas participer.

Les personnes intéressées seront invitées à participer à une entrevue d'une durée variant entre quarante-cinq (45) minutes et une heure quinze (1h15), se déroulant à un endroit de leur choix qui puisse assurer la confidentialité de leurs propos. Les échanges, enregistrés sur support audio, porteront sur les divers aspects de leur expérience au sein du projet financé par le programme ID<sup>3</sup>EM.

Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la maîtrise en travail social de l'étudiante-chercheuse Anne-Sophie Svetchine, et sous la supervision du professeur Dominic Foisy, Ph.D.. Le projet de recherche a reçu l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO. Toutes les mesures nécessaires seront mises en place afin de préserver l'anonymat des répondant.es. La confidentialité sera assurée par l'usage de codes numériques. Aucun nom n'apparaîtra dans les documents. Ceux-ci seront uniquement connus par la personne qui effectue l'entrevue. Les données recueillies seront détruites dans les cinq ans.

Aucun risque connu n'est associé à la participation à cette étude. Si toutefois à la fin de l'entrevue, l'étudiante chercheuse avait des doutes sur l'état émotif de la personne participante, des ressources pour obtenir du soutien seraient suggérées.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'étudiante chercheuse Anne-Sophie Svetchine ou avec le professeur Dominic Foisy du Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais. Leurs coordonnées apparaissent au bas de ce document.



**LETTRE DE PRÉSENTATION DU PROJET  
LA PRATIQUE DES INTERVENANTS SOCIO-COMMUNAUTAIRES DANS LES  
PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MILIEU HLM**

En terminant, nous vous remercions de votre collaboration qui contribuera à l'avancée de la connaissance en travail social,

Nous restons disponibles afin de répondre à vos questions dans l'éventualité où des informations supplémentaires vous sembleraient nécessaires,

**Anne-Sophie Svetchine,**  
Étudiante-chercheur  
[Svea02@uqo.ca](mailto:Svea02@uqo.ca)

**Dominic Foisy, Ph.D**  
Professeur au Département de travail social UQO  
283, boulevard Alexandre-Taché  
Gatineau (Québec) J9A 1L8  
Tel. 819-595-3900 poste 2366  
[Dominic.Foisy@uqo.ca](mailto:Dominic.Foisy@uqo.ca)

**Annexe C**  
Formulaire de consentement





### Formulaire de consentement

#### La pratique des intervenants socio-communautaires dans les projets de développement durable en milieu HLM

**Anne-Sophie Svetchine**, étudiante en maîtrise en travail social  
**Dominic Foisy**, directeur de recherche, département du travail social

Nous sollicitons par la présente votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à mieux comprendre, la pratique des intervenants socio-communautaires dans les projets de développement durable en milieu HLM. Les objectifs de ce projet de recherche sont :

- De mieux cerner la réalité et les enjeux de cette pratique
- D'explorer les facteurs favorisant ou limitant l'implication des intervenants socio-communautaires au sein de ces projets

Votre participation à ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue d'une durée de 60 à 90 minutes au moment et à l'endroit qui vous convient et dont vous aurez convenus avec le chercheur.

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais\*. Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification, les entrevues seront dénominalisées. Nous nous engageons également, dans le cas d'un doute, à vous consulter avant de publier une information.

Les données recueillies ne seront utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent formulaire de consentement.

Les résultats seront diffusés dans un mémoire de fin d'étude. Les données recueillies seront conservées sous clé à l'UQO dans le bureau du directeur de recherche et les seules personnes qui y auront accès sont le chercheur et le directeur de recherche. Les données produites sur papier seront détruites par déchiquetage et les fichiers électroniques seront effacés de l'ordinateur dans les 5 ans après la fin de l'étude.

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Les risques associés à votre participation sont minimaux et le chercheur s'engage, le cas échéant, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les réduire ou les pallier. La contribution à l'avancement des connaissances au sujet de la pratique des intervenants socio-communautaires dans les projets de développement durable sont les bénéfices directs anticipés. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec Anne-Sophie Svetchine, par courriel [svea02@uqo.ca](mailto:svea02@uqo.ca) ou par téléphone 343-262-0273 ou avec le directeur de la recherche Dominique Foisy, [dominic.foisy@uqo.ca](mailto:dominic.foisy@uqo.ca) ou par téléphone 819-595-3900 poste 2366. Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

par courriel [andre.durivage@uqo.ca](mailto:andre.durivage@uqo.ca) ou au téléphone 819-595-3900 poste 1781.

\*Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au *Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications*.

**Annexe D**  
Grille d'entrevue

## **Les pratiques des intervenantes sociocommunautaires dans les projets du programme ID<sup>2</sup>EM**

### **1- Accueil, explication de la recherche, explication et signature du formulaire de consentement en deux copies. (5 min)**

#### **2- Mise en contexte**

Comme on vient de le voir dans le formulaire de consentement, le but de ce projet de recherche est de mieux comprendre la pratique des ISC dans les projets financés par le programme ID<sup>2</sup>EM. Cette entrevue durera entre 45 minutes et une heure 15 minutes. Je vous rappelle que vous pouvez en tout temps choisir de ne pas répondre à certaines questions, demander de prendre une pause ou mettre fin de votre participation à l'étude sans craindre aucun préjudice. Dans cette entrevue, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions. Mon souhait étant que nous discutons de votre expérience à partir de votre point de vue. Je me référerai à un guide d'entrevue pour m'assurer qu'on aborde certains thèmes liés à la recherche. Avez-vous des questions avant de commencer?

#### **1- En quoi consiste votre travail ?**

- Quelles sont vos tâches ?
- Défis et avantages reliés à votre emploi ?

#### **2- Parlez-moi du programme ID<sup>2</sup>EM et des projets réalisés dans votre OMH ?**

- Origine de l'idée / problématique reliée ?
- Acteurs associés au projet ? Qui a conduit le projet ?
- Accueil dans le milieu ? / Participation
- Le projet a-t-il été réalisé tel qu'il était prévu au départ ?

#### **3- Comment décrivez-vous votre rôle et votre contribution au sein de ce(s) projet(s)**

- Sur combien de projets avez-vous été impliqués ?
- Combien de temps estimez-vous avoir accordé à ces projets ? (en hrs par semaine par ex.)
- Votre rôle dans ce projet vous semble-t-il pertinent par rapport à votre titre d'emploi et vos fonctions professionnelles?

**4- Le programme ID<sup>2</sup>EM vise à financer des projets de développement durable. Pouvez-vous me situer chaque projet sur ce schéma ? Pourquoi ? (10 min.)**

- Quelles difficultés identifiez-vous à l'association de ces sphères ?
- Quels bénéfices identifiez-vous à l'association de ces sphères ?

**5- Selon vous, quelle est la pertinence du concept de développement durable pour vos pratiques ? (15 min.)**

- VOUS Pourquoi avez-vous voulu vous engager sur ces projets ?
- MILIEU Le milieu dans lequel vous intervenez est-il facilement mobilisable à partir du concept de développement durable ? Les locataires sont-ils engagés ou sensibilisés sur des enjeux environnementaux ?
- CONTEXTE Historiquement la ville a-t-elle connu des mouvements militants citoyens ? La ville a-t-elle souffert de pollution, d'un phénomène extrême (inondation, incendie de forêt, tornade, etc.) ou autre dégradation environnementale ?
- DÉFIS Avez-vous rencontré des défis à l'utilisation du concept de développement durable dans ces projets ?

Nous avons fait le tour de mes questions mais j'aimerais vérifier avec vous si vous aimeriez ajouter autre chose qui me permettrait de mieux comprendre la pratique des ISC au sein de ces projets.

**Questions relatives au profil des participants (5 min.)**

Nous allons terminer l'entrevue par des questions simples qui vont nous permettre de faire un portrait global de nos répondantes :

- Âge
- Nombre d'année de pratique dans le domaine communautaire et social
- Nombre d'année de pratique au sein de cet OMH
- Titre d'emploi
- Formation et diplôme
- 

Merci d'avoir participé à l'entrevue. C'est très apprécié.

**Annexe E**  
Grille de codification

Fonctions professionnelles	Type d'intervention	Intervention collective
		Intervention individuelle
		Intervention communautaire
		Partenariat
	Public	Aînés
		Jeunes et famille
	Équipe	
Organisation de l'OH		
Avantages de l'emploi		
Défis de l'emploi		
Milieux de vie HLM	Organisation interne	Association de locataires
		Comités
	Défis des habitations	
Défis des locataires		
Programme ID <sup>2</sup> EM	Description des projets	Choix du projet à réaliser
		Réalisation du dossier de demande de finance
		Type de projet

	Intervention de l'ISC dans le projet	
	Mobilisation des locataires sur le projet	Mobilisation positive
		Mobilisation négative
	Bénéfices du projet dans le milieu	Pour le milieu
Pour les locataires		
Défis dans la mise en place du projet		
Développement durable	Concept du développement durable	Concept général et définition
		Le concept dans le milieu HLM
	Prise en considération de la sphère environnemental	Pertinence
		Actions
		Préoccupations
	Prise en considération de la sphère sociale	Pertinence
		Actions
		Préoccupations
	Prise en considération de la sphère économique	Pertinence
		Actions
		Préoccupation